

PLAN LOCAL D'URBANISME HABITAT ET MOBILITÉS

6.3.3 ANNEXES SANITAIRES (EAUX USÉES, EAU POTABLE, EAU PLUVIALE, DÉCHETS)

AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
communautaire approuvant le PLUi-HM en date du :
11 décembre 2025

PLAN LOCAL D'URBANISME HABITAT ET MOBILITÉS



NOTICE SANITAIRE

AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
communautaire approuvant le PLUi-HM en date du :
11 décembre 2025

SOMMAIRE

3

A. Alimentation en eau destinée à la consommation humaine.....	4
A. 1 Situation actuelle.....	5
A.2 Situation projetée.....	6
B. Réseau d'assainissement.....	8
B.1 Généralités.....	9
B.2 Assainissement collectif et non collectif- Définitions.....	9
B.3 Gestion de l'assainissement.....	9
B.4 Travaux en cours.....	12
B.5 Situation projetée.....	13
C. Gestion des déchets.....	14
C.1 Situation actuelle.....	15
C.2 Situation projetée.....	16

PARTIE A

ALIMENTATION EN EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

Selon les décrets 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 relatifs aux procédures prévues par l'article L.211-1 du Code de l'Environnement (ancienne Loi sur l'eau de 1992).

"L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général » ainsi libellé, l'article 1er de l'ancienne Loi n°92-3 du 3 janvier 1992, dite Loi sur l'eau, établit une série de dispositions qui ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau".

Cette gestion vise à assurer :

- > la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides ;
- > la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines ainsi que des eaux de la mer ;
- > le développement et la protection de la ressource en eau ;
- > la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource.

De manière à satisfaire ou à concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

- > de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ;
- > de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ; de toutes les activités économiques et de loisirs exercées (art.2).

A.1 SITUATION ACTUELLE

La problématique du territoire de la CAB en terme de ressource en eau est plutôt portée sur la qualité que sur la quantité, notamment du fait de la pollution aux nitrates.

Afin de gérer cette problématique au niveau global à l'échelle de la CAB, un schéma directeur de l'eau potable est en cours.

A Nivillers et Crèvecœur-le-Grand la vulnérabilité des captages est à l'étude.

Les analyses récentes ont permis de révéler une qualité de l'eau potable conforme aux conclusions sanitaires sur tout le territoire, sauf pour :

- Auchy-la-Montagne, Luchy, Muidorge : non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres desphényl-chloridazone et total pesticides. Un suivi renforcé est mis en place.
- Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, La Chaussée-du-bois-d'Ecu, Lafraye, Maulers, Velennes : non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres desphényl-chloridazone, méthyl-desphényl-chloridazone et total pesticides. Un suivi renforcé est mis en place.
- Fouquerolles : non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres desphényl-chloridazone, méthyl-desphényl-chloridazone et total pesticides. Un suivi renforcé est mis en place.
- Francastel : non conforme aux limites de qualité en vigueur pour le paramètre nitrates. Il est demandé de remédier à la situation de non-conformité constatée. En attendant, cette eau est déconseillée aux populations sensibles (femmes enceintes, nourrissons) pour des usages alimentaires.

- Litz, La-Rue-Saint-Pierre, La Neuville-en-Hez et les capatages de Beauvais : non conforme aux limites de qualité pour les métabolites de la chloridazone,

L'adduction en eau potable est gérée par le SIEAB (Syndicat Intercommunal d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne), Beauvais (Délégation de service publique), le syndicat de Hermes et ses environs (Rochy-Condé, Bailleul-sur-Thérain, Hermes), le syndicat de Silly-Tillard (Warluis), le syndicat des eaux de la Brèche et Noye (Guignecourt, Fontaine-Saint-Lucien, Velennes, Lafraye, Maulers, La-Chaussée-du-Bois-d'Ecu) et le syndicat de la Crocq (Le Saulchoy).

Source : Sispea Eaufrance (<https://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/212794/2020>)

A l'échelle de l'ensemble du SIEAB (2020), qui couvre en plus une partie de la CC Picardie Verte, le rendement du réseau de distribution est de 84.3% (stable sur ces dernières années) et ne présente pas d'anomalie apparente. Les pertes en réseau sont de 1.6 m³/km/j.

Ouvrages d'eau potable
Captage F2 - ALLONNE
Forage AUNEUIL RD2
Puits BRGM 103-1-032 à FOUQUEROLLES
Puits indice BRGM n° 102-3-149 à FOUQUENIES
Puits à barbacanes BRGM n° 102-4-011 à TILLE

Pour le syndicat de Hermes et ses environs (2021), le rendement du réseau de distribution est de 86.1% (globalement stable sur ces dernières années) et ne présente pas d'anomalie apparente. Les pertes en réseau sont de 2m³/km/j.

Ouvrages d'eau potable
Prélèvement F2 indice BRGM n° 103-5-30
Prélèvement F3 indice BRGM n° 103-5-2
Prélèvement F4 indice BRGM n° 103-5-121

Pour le syndicat des eaux de la Brèche et Noye (2020), le rendement du réseau de distribution est de 77.8% (globalement stable sur ces dernières années) et ne présente pas d'anomalie apparente. Les pertes en réseau sont de 2,4 m³/km/j.

Ouvrages d'eau potable
BUCAMPS
MAISONCELLE-TUILERIE F1
MAISONCELLE-TUILERIE F2
REUIL-SUR-BRECHE

Pour le syndicat de la Crocq, le rendement du réseau de distribution est de 91.7% (en amélioration sur ces dernières années) et ne présente pas d'anomalie apparente. Les pertes en réseau sont de 1.1m³/km/j.

Ouvrages d'eau potable
Puits indice BRGM 80-1-22

(Syndicat de Silly-Tillard : données indisponibles)

Eaufrance-bnpe(<https://bnpe.eaufrance.fr/acces-donnees/codeCommune/60583/annee/2019/usage/AEP/>) répertorie un volume de prélèvements pour l'eau potable sur les communes de la CAB en 2019 d'environ 6 700 000 m³. Les prélèvements actuels couvrent donc théoriquement les besoins d'une population de 134 000 personnes, sachant que la CAB en 2019 accueille une population de 103 985 habitants.

A.2 SITUATION PROJETÉE

Aucune problématique potentielle est identifiée concernant la capacité du réseau vis-à-vis des développements projetés dans le PLUi-HM (tant en matière résidentielle, qu'économique).

En effet, le réseau de l'Agglo est capable de supporter les évolutions. La consommation d'eau potable est en baisse et le territoire intercommunal est pleinement engagé dans une dynamique de sobriété (l'eau coûte chère pour les particuliers et les entreprises). La réserve est donc suffisante pour accueillir de nouvelles demandes.

PARTIE B

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

B.1 : GÉNÉRALITÉS

Le réseau des eaux usées d'une agglomération a pour fonction de collecter ces eaux pour les conduire à une station d'épuration.

La collecte s'effectue par l'évacuation des eaux usées domestiques (et éventuellement industrielles et pluviales) dans les canalisations d'un réseau d'assainissement appelées aussi collecteurs. Ainsi, le réseau public d'assainissement se compose des collecteurs et de leurs équipements solidaires (postes de relevage et de refoulement), des regards et de leurs tampons ainsi que des branchements jusqu'en limite des propriétés.

L'écoulement des eaux usées dans les collecteurs se fait généralement par gravité, c'est à dire sous l'effet de leur propre poids. Lorsque la configuration du terrain ne permet pas un écoulement satisfaisant des eaux collectées, différents procédés (refoulement ou relèvement) facilite l'acheminement. L'écoulement peut donc s'effectuer par refoulement sous pression ou sous dépression.

Les canalisations utilisées peuvent être de différents matériaux : en ciment, en fonte, en PVC, en grès, en acier, en composite résine / fibre de verre, amiante ciment ou en maçonnerie.

Quel que soit le type de réseau, il convient de rappeler que l'eau pluviale constitue une source de difficultés à gérer. Dans le cas de réseaux séparatifs, il convient de maîtriser avant rejet dans le milieu naturel, les pollutions induites par le lessivage des surfaces imperméables. Dans le cas des réseaux unitaires, il convient d'assurer la continuité des débits entrants en station en limitant les pics d'effluents liés à la pluviométrie.

B.2 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - DÉFINITIONS

L'assainissement collectif désigne le système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées via des égouts collectifs, vers une station d'épuration pour y être traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

L'assainissement non collectif consiste à traiter les eaux usées domestiques sans utiliser les égouts collectifs (lorsque vous n'êtes pas raccordés au réseau public d'assainissement). Les eaux usées sont alors collectées vers un dispositif d'assainissement individuel, installé sur la propriété. Ce dispositif effectue la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques.

B.3 : GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement collectif

L'assainissement collectif est géré :

- en régie sur la commune de Beauvais,
- en délégation de gestion à un prestataire privé (Veolia Eau) sur les autres communes disposant d'un assainissement collectif.

L'assainissement est majoritairement collectif sur 31 des 53 communes de la CAB et concerne un peu plus de 44 000 logements soit environ 95 000 habitants. En 2020, le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées est de 98,3 % dans les zones d'assainissement collectif. Le territoire dispose d'une capacité de dépollution de 166 650

équivalent habitant (EH) et traite un volume d'effluents d'environ 7 500 000 m³ par an.

L'assainissement dans la communauté d'agglomération du Beauvaisis se répartit en :

- 11 communes et le hameau de Wagicourt (Therdonne) raccordés sur la station d'épuration de Beauvais ;
- 7 communes disposant de leur propre station d'épuration ;
- 12 communes ayant une station d'épuration partagée sur le secteur :
 - o Ouest : Saint-Paul, le Mont-Saint-Adrien et Saint-Germain-la-Poterie et quelques habitats de Rainvillers,
 - o Nord-ouest : Milly-sur-Thérain, Herchies, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Savignies et Troissereux,
 - o Sud : Auteuil et Berneuil-en-Bray,
 - o Est : Laversines et Rochy-Condé,
- Le hameau de l'Épine (Warluis) raccordé à la station d'épuration d'Abbecourt et Hermes qui partage la station d'épuration sur son territoire avec 5 communes de la communauté de communes Thelloise,
- 22 communes relevant exclusivement de l'assainissement non collectif.

A court terme, les communes de Litz, La Rue Saint Pierre devraient passer en assainissement collectif.

Les équipements de STEP ont les capacités suivantes (<https://www2.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>) :

En 2020	Capacité nominale (EH)	conformité équipement	conformité performance	Point de rejet au milieu naturel
BRESLES	6 000	oui	non (DBO5)	eau de surface
Hermes 2	20 000	oui	oui	eau de surface
LA NEUVILLE-EN-HEZ	1 000	oui	non (DBO5)	sol
CREVECOEUR LE GRAND - RUE DU BOIS	5 400	oui	non (DBO5, DCO)	sol
BAILLEUL SUR THERAIN	2 500	oui	oui	eau de surface
ROCHY-CONDE	2 200	oui	oui	eau de surface
THERDONNE BOURG	900	oui	oui	eau de surface
AUTEUIL	1 500	oui	oui	sol
FROCOURT	750	oui	oui	eau de surface
AUNEUIL 2	4 400	oui	oui	eau de surface
BEAUVAIS	110 000	oui	oui	eau de surface
SAINT PAUL LE MONT	5 000	oui	oui	eau de surface
MILLY-SUR-THERAIN	7 000 (saturation)	oui	oui	eau de surface
LA NEUVILLE-EN-HEZ/LA RUE-SAINT-PIERRE/LITZ	3 000	-	-	-

La capacité nominale totale théorique des STEP présentes est de 166 650 EH.

L'assainissement non collectif concerne 3 957 logements soit environ 10 000 habitants et 9.8 % de la population du territoire, avec un taux de conformité des installations de 92.71% stable sur les dernières années. Quelques dysfonctionnements liés à l'assainissement individuel ou collectif sont relevés (pression, entretien...).

Pour compléter la démarche de la CAB liée à l'assainissement, un schéma directeur des eaux pluviales est en cours, et corrélé aux axes de ruissellement agricoles.

En 2024, une STEP intercommunale a été réalisée (La Neuville-en-Hez, La Rue-Saint-Pierre et Litz) avec une capacité de 3 000 EH. Ce qui porte désormais la capacité nominale théorique à 169 650 EH.

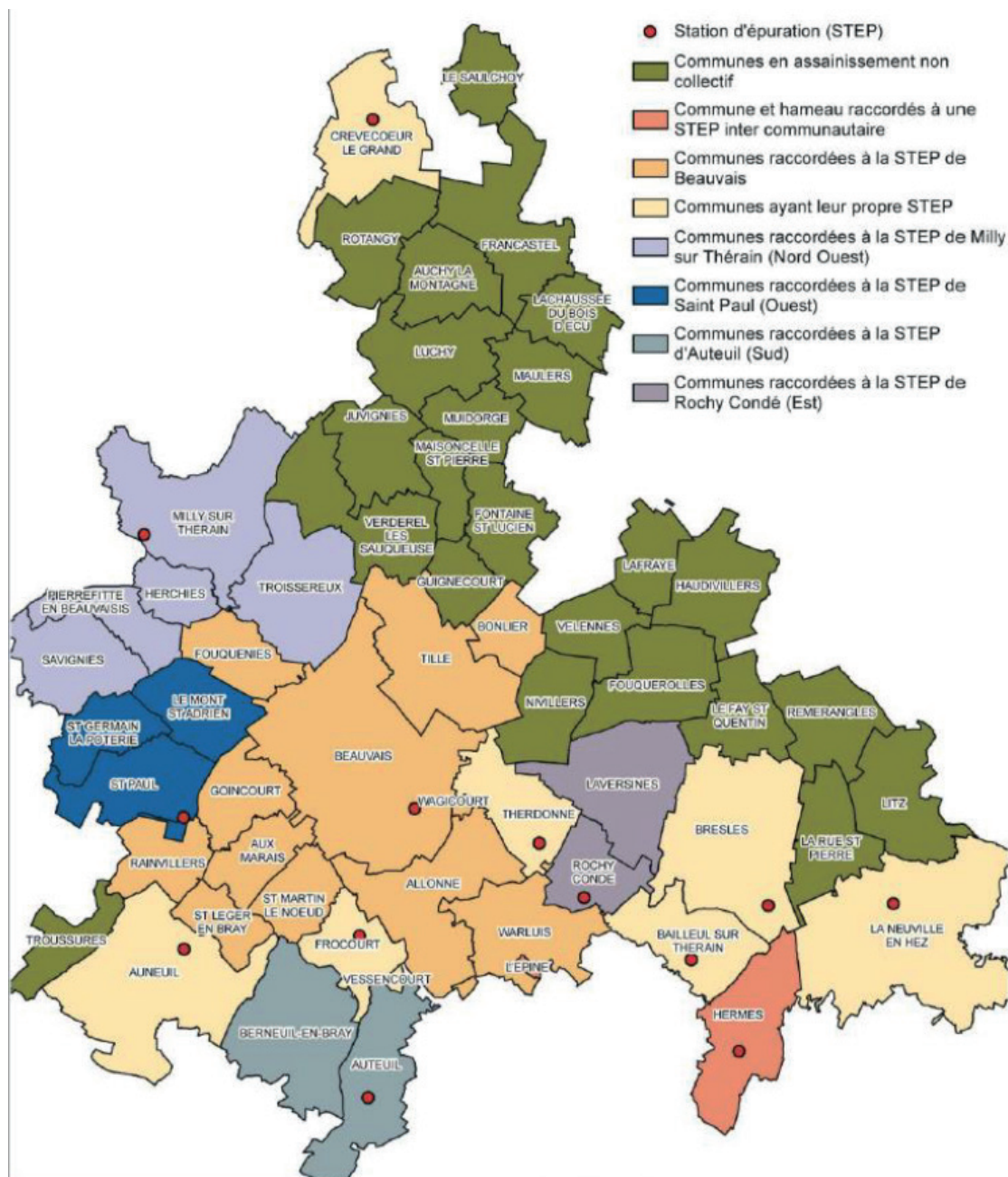


Schéma d'assainissement général de la CAB au 1er janvier 2021- Source : CAB

L'assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la communauté d'agglomération du Beauvaisis a été créé le 1er janvier 2006, en application des dispositions de la loi sur l'eau de 1992.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) se répartit au 1er janvier 2023 en :

- 22 communes dont l'ensemble des immeubles relève de l'assainissement non collectif ;
- 31 communes qui disposent d'un assainissement collectif pour la majorité de leurs immeubles, et qui comptent quelques immeubles raccordés à un système d'assainissement individuel.

En 2023, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la communauté d'agglomération du Beauvaisis intervient auprès des administrés non desservis par un réseau de collecte des eaux usées, soit sur un parc d'environ 4 000 immeubles (soit près de 10 000 habitants) équipés de dispositifs d'assainissement individuel depuis le 1er janvier 2016.

Le service est géré en régie directe par du personnel communautaire pour toutes les communes.

Le taux de conformité a été calculé selon les modalités de l'arrêté du 2 décembre 2013. Il permet de mesurer le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif. 92,46% des systèmes d'assainissement individuel étaient conformes, soit en légère baisse par rapport à 2022 (92.78%, soit - 0,32%).

B.4 : TRAVAUX EN COURS

L'assainissement collectif

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) 2016-2021, qui même s'il n'a plus de force juridique, en raison de son annulation, donne jusqu'à l'adoption du SDAGE 2022-2027 les priorités politiques de gestion durable de la ressource en eau sur le bassin. Le programme des bassins Seine Normandie et Artois-Picardie (pour la seule commune de Crèvecœur-le-Grand) présente les mesures nécessaires, pour atteindre les objectifs environnementaux définis dans le SDAGE en application de la directive cadre sur l'eau. Plusieurs enjeux sont identifiés sur l'unité hydrographique du Thérain, unité à laquelle appartient la majorité du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le service assainissement de la CAB est intéressé par un enjeu principal à savoir l'amélioration de la qualité des eaux superficielles. L'amélioration de l'état des masses d'eau passe en particulier par la réhabilitation et la fiabilisation des systèmes d'assainissement, ne répondant plus aux enjeux de la DCE20, des communes situées sur les masses d'eau des petits cours d'eau et présentant de mauvais rendements en azote et/ou phosphore. Le programme de mesures sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis va se traduire pour les deux ou trois années à venir par les actions suivantes :

- > Mise en séparatif du réseau unitaire de la zone industrielle d'Auneuil
- > Lutte contre les pollutions diffuses liées aux mauvais raccordements
- > Limitation des débordements d'eaux usées à Bresles
- > Lutte contre les eaux parasites et amélioration du traitement du phosphore à Bailleul-sur-Thérain
- > Limitation des débordements d'eaux usées à Crèvecœur-le Grand

En 2024, cela s'est concrétisé par :

- > Les travaux de remplacement du traitement des matières de curage de la station d'épuration de Beauvais ;
- > Mise en conformité des canaux de rejets des STEP de Bresles, Bailleul-sur-Thérain et Auneuil.

- > Travaux de renouvellement du traitement des matières de curage STEP de Beauvais
- > Consultation pour le remplacement des compresseurs STEP de Beauvais
- > Travaux de sécurisation STEP de Beauvais
- > Inspection des ouvrages de 2 STEP par scaphandriers
- > Travaux de mise en place d'un traitement du phosphore et création d'un poste de relevage des eaux traitées à la STEP de Bailleul-sur-Thérain
- > Travaux de mise en place d'un traitement anti H2S poste Marais Colin et poste du 11 Novembre à Hermes
- > Dossier de consultation pour la maîtrise d'oeuvre à la suite de l'étude hydraulique STEP Crèvecœur-le-Grand
- > Travaux point A2 STEP de Bresles pour lever la non-conformité
- > Travaux de renouvellement canal de rejet STEP Beauvais
- > Travaux de réhabilitation de 4 postes de relevage sur Beauvais
- > Travaux de renouvellement des réseaux sur le territoire
- > Finalisation de l'étude schéma directeur d'eaux pluviales
- > Nouveau programme d'aide de l'agence de l'eau...

L'assainissement non collectif

En 2024, plusieurs travaux étaient prévus comme la gestion du service (Instruction et suivi des dossiers d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif), de nouveaux contrôles et la définition d'un nouveau planning de contrôles de bon fonctionnement sur le territoire des 53 communes.

Ces contrôles ont été en priorité sur les communes de Bailleul sur Thérain, Berneuil en Bray, Bresles, Fouquerolles, Francastel, Lafraye, Luchy, Maisoncelle Saint Pierre et Maulers.

B.5 : SITUATION PROJETÉE

Les objectifs de développement du PLUi-HM (développement économique et résidentiel) de la CAB se situent dans l'enveloppe urbaine des urbanisations constituées et en zone d'urbanisation future en confortement des urbanisations.

Les travaux prévus pour l'assainissement répondront aux besoins de la population et répondront à l'adaptabilité du territoire face au changement climatique.

PARTIE C

GESTION DES DÉCHETS

5 déchetteries sont présentes sur le territoire. 75 % de la population de la CAB se situent à moins de 5 minutes d'une déchetterie et 90 % à moins de 10 minutes. Les déchetteries sont vouées à évoluer prochainement (fermetures, développement). Le territoire dispose des déchetteries suivantes :

- déchetterie intercommunale de Beauvais
- déchetterie intercommunale d'Auneuil
- déchetterie intercommunale de Bailleul-sur-Thérain
- déchetterie intercommunale de Hermes
- déchetterie-recyclerie intercommunale de Crèvecœur-le-Grand
- ainsi que de 9 points verts pour l'apport volontaire des déchets verts.

L'extension des consignes de tri est mise en oeuvre depuis mars 2019. Les déchets verts représentent une part importante de la quantité de déchets annuels produits par habitants, ce qui peut s'expliquer par une collecte intensive de ce type de déchets (en déchetterie, en point vert, et en porte-à-porte), par la présence de nombreux jardins familiaux et plus généralement par le contexte rural de la majorité du territoire. Trois sites de réemploi sont présents sur la CAB mais inégalement répartis (un à Crèvecœur-le-Grand et deux à Beauvais).

La collecte est assurée par la société SEPUR depuis le 4 mars 2019. Le traitement des déchets est assuré par le SDMO. Un centre de tri de haute performance d'une capacité de 60 000 tonnes a été mis en service en 2019.

Selon le rapport annuel de 2023 :

- 151 340 passages en déchetteries et points verts.
- 25 162 tonnes de déchets accueillies en déchetteries et en points verts.
- 24 008 tonnes d'ordures ménagères collectés.
- 6 378 tonnes d'emballages et papiers collectés.
- 2 474 tonnes de verres collectés en point d'apport volontaire.
- 232 composteurs individuels à tarif réduit vendus.

Pour l'année 2023, la production annuelle d'ordures ménagères est de 231 kg/hab./an, en baisse de près de 842 tonnes par rapport à l'année 2022, soit une diminution de 3,39 %. Cette baisse s'explique d'une part, en raison d'un contexte économique particulier, qui a entraîné une baisse du pouvoir d'achat des particuliers dû à une hausse de l'inflation. D'autre part, à volonté des usagers de privilégier l'achat de produits recyclés ou de seconde main, voire de procéder dans la mesure du possible à la réparation de ses propres équipements.

En 2023, 6 378 tonnes d'emballages et papiers ont été collectées issues de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux), soit une légère baisse de près de 0,8 % ou de 49 tonnes. L'appropriation du geste de tri étant acquis depuis maintenant 3 ans, il semble qu'aujourd'hui, la mise en place d'une tarification incitative, ou de campagnes intensives de prévention et de communication, pourront faire évoluer à la hausse les tonnages futurs. A défaut une stagnation voire une diminution des tonnages collectés pourraient être amenées à se développer dans le futur.

Les emballages et papiers collectés sur la CAB représentent près de 62 kg/hab./an en 2023 contre 47 kg/hab./an en France.

La collecte du verre est organisée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire. En 2023, cette collecte a généré 2 474 tonnes (23,76 kg/hab./an contre 29,0 kg/hab./an en France).

6 453 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2023 en porte-à-porte, soit 1 325 tonnes de plus qu'en 2022 (+ 25 %).

La CAB dispose de 78 bornes de textiles (Le Relais) sur son territoire réparti sur 69 points de collecte. Le tonnage collecté en conteneurs est de 455 tonnes en 2023 contre 445,63 tonnes en 2022 sur l'ensemble du territoire de la CAB.

C.2: SITUATION PROJETÉE

Au regard du projet de PLUi-HM et des évolutions programmatiques (développement résidentiel et économique) de la CAB, aucune évolution notable n'est prévue. La capacité de traitement des déchets n'est pas une problématique, en revanche l'organisation et la gestion des collectes, actuellement gérées par prestataire (société SEPUR), est un enjeu.

NOTICE SANITAIRE



RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS – 2023

Table des matières

1.	PREAMBULE.....	4
2.	L'ORGANISATION DU SERVICE DECHETS.....	4
3.	L'ANNEE 2023 EN QUELQUES CHIFFRES.....	5
4.	LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023	5
	Fermeture déchèterie de Velennes :	5
	Dotations des usagers de Saint Léger en Bray en bacs bio.....	6
	Benne manifestations et brocantes :.....	6
	Beauvais : Modifications des fréquences de collecte :	7
5.	L'ELABORATION DU PLPDMA.....	8
	5.1.1 Synthèse des 25 actions priorisées par les membres du copil.	8
	5.1.2 L'adoption du plan d'action du PLPDMA	12
6.	LA SENSIBILISATION DES HABITANTS.....	14
	6.1.1 L'atelier compote maison pour les accueils de loisirs.....	14
	6.1.2 Les animation tri et prévention pour les établissements scolaires	16
	6.1.3 Les établissements sensibilisés au tri et à la prévention des déchets	17
	6.1.4 Les actions hors milieu scolaire.....	19
	6.1.5 La Semaine Européenne de la réduction des déchets	22
	6.1.6 Accompagnement dans le cadre des cantines durables.....	22
7.	LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL.....	23
	7.1.1 Le Compostage partagé.....	24
	7.1.2 Animation et réunion publique	27
	7.1.3 Tableau des animations autour du compostage.....	28
	7.1.4 Les objectifs 2024	32
8	L'ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	33
	Les collectes en porte-à-porte	33
	Les contenants.....	33
	La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers.	33
	La collecte sélective des déchets végétaux.....	38
	La collecte des objets encombrants.....	38

La collecte des déchets assimilables.	39
Les collectes par apport volontaire.	39
La collecte des textiles.	40
Les équipements intercommunaux : les déchetteries et les points verts.	40
La déchetterie intercommunale de Beauvais.	42
La déchetterie intercommunale d'Auneuil.	42
La déchetterie intercommunale de Bailleul-sur-Thérain.	43
La déchetterie intercommunale de Hermes.	44
La déchetterie intercommunale de Velennes.	44
La déchetterie-recyclerie intercommunale de Crèvecœur-le-Grand.	44
« Ch'tout pour rien » et beaucoup plus !	45
Les points verts.	46
9 LES INDICATEURS TECHNIQUES.	47
La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels ou ordures ménagères résiduelles (OMR).	47
La collecte sélective des emballages et des papiers.	49
La collecte sélective du verre.	51
La collecte sélective des déchets végétaux en porte-à-porte.	51
La collecte sélective des objets encombrants.	54
La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC).	56
Les autres collectes.	56
Les déchetteries.	57
Déchetteries de Beauvais et d'Auneuil.	58
Déchetteries de Bailleul-sur-Thérain, Hermes.	59
Déchetterie de Crèvecœur-le-Grand.	60
Recyclerie de Crèvecœur-le-Grand.	62
Les déchetteries en chiffres.	62
Les points verts.	63
Les jardins familiaux.	64
Synthèse des tonnages 2023.	65
10 LES INDICATEURS FINANCIER – LES MARCHES.	66
Marchés publics (au 31 décembre 2022).	66
Le budget 2023.	68
Le fonctionnement.	68
L'investissement.	69
Le coût d'élimination des déchets ménagers.	69

11 LES PROJETS POUR 2024	70
11.1 Optimisation de la gestion des déchèteries.....	70
11.2 Etude sur la redevance spéciale.....	70
12 Glossaire des termes et abréviations.....	71

1. PREAMBULE

La communauté d'agglomération du Beauvaisis assure auprès de ses 104 121 habitants répartis sur 53 communes, le service public de collecte et de prévention des déchets ménagers et assimilés.

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D. 2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel » sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Il revient donc à la communauté d'agglomération du Beauvaisis de réaliser ce rapport qui sera présenté à l'assemblée délibérante, avant d'être mis à la disposition du public.

Le rapport ainsi rédigé présente uniquement la compétence "collecte des déchets ménagers" gérée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis. La compétence "traitement des déchets" est gérée par le syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO).

2. L'ORGANISATION DU SERVICE DECHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a pris en charge la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. La compétence "traitement des déchets" est gérée par le syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO) depuis le 1^{er} décembre 2016.

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers et assimilés est réfléchie au sein de la commission "eau et déchets" présidée par Mme Béatrice LEJEUNE, vice-présidente en charge des déchets.

Cette politique est mise en œuvre par les 25 agents du service déchets. Ces bureaux sont situés dans les locaux de la direction générale des services techniques au 70 rue de Tilloy à Beauvais. Le service déchets compte des métiers très différents qui contribuent à son bon fonctionnement : agents administratifs pour l'accueil physique ou téléphonique des usagers, agents d'accueil des déchetteries ou points verts, coordonnatrice ou responsable de

déchetteries, coordonnateurs de collecte, chargé de prévention, agents techniques polyvalents, responsable de service.

Cette équipe veille au bon fonctionnement de la collecte des déchets ménagers et assimilés, par le contrôle qualitatif et quantitatif des prestations effectuées par les différents prestataires de services sur les 53 communes de l'agglomération. Cette équipe est renforcée d'agents communaux ou de l'association Emmaüs pour le gardiennage des points verts.

3. L'ANNEE 2023 EN QUELQUES CHIFFRES

- Plus de 60 agents de la collectivité et de ses prestataires au service de la collecte et de la prévention des déchets.
- Près de 1870 cartes multiservice Beauvaisis On Pass (BOP) éditées par le service déchets, pour accéder aux déchetteries.
- Une vingtaine d'articles touchant aux déchets publiés dans le magazine Beauvais Notre territoire.
- Plus de 6 690 appels téléphoniques reçus sur le numéro fil jaune.
- 151 340 passages en déchetteries et points verts.
- 25 162 tonnes de déchets accueillies en déchetteries et en points verts.
- 24 008 tonnes d'ordures ménagères collectés.
- 6 378 tonnes d'emballages et papiers collectés.
- 2 474 tonnes de verres collectés en point d'apport volontaire.
- 232 composteurs individuels à tarif réduit vendus.



4. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023

Fermeture déchetterie de Velennes :

En 2017, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) a intégré la déchetterie de Velennes située au Chemin Vicinal n°3 dans son patrimoine, suite à la fusion de l'ensemble des communes de la Communauté Communes Rurales du Beauvaisis (CCRB).

Après de multiples interventions de réparations, de constatations liées aux vols et incivilités, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a pris la décision de fermer définitivement cette déchetterie. Celle-ci a été vidée de tout bien appartenant à l'agglomération.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a dès lors procédé à la rétrocession de la parcelle de terrain communal située sur la commune de Velennes cadastrée sous le numéro 0044 de la section 000ZC d'une superficie de 20095 m², où se trouvait la déchetterie intercommunale, au profit de la mairie.

Toutes les démarches administratives ont été effectuées dans le cadre de la fermeture de la déchetterie (enregistrement préfecture, déclaration ICPE.....)

Dotations des usagers de Saint Léger en Bray en bacs bio

A la demande de L'équipe municipale de Saint Léger en Bray, une livraison de Bacs bio dédiée à la collecte des déchets végétaux s'est déroulée au cours de la semaine 50. Organisée en régie par les agents du service gestion des déchets, 105 conteneurs ont été attribués. Soit environ 95% des habitats principaux de cette commune. Cette opération, effectuée durant 2 jours a connu un véritable succès

Benne manifestations et brocantes :

Dans le cadre des objectifs du programme de prévention des déchets, la communauté d'Agglomération du Beauvaisis a accompagné les organisateurs d'évènements à réduire et mieux valoriser les déchets issus des brocantes. Impulsé par Mme Lejeune, une démarche d'accompagnement a été mise en place en 2023 et a concernée 15 organisateurs. Rencontrant un vif succès celle-ci a été reconduite pour l'année 2024.

DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT 2023

Organisateur	Date de l'évènement	Structure accompagnatrice
Commune de Milly sur Thérain	26 mars	Les ateliers de la Bergerette
Comité des fêtes de Saint Just des Marais à Beauvais	2 avril	Les ateliers de la Bergerette
Commune de La Neuville en hez	9 avril	
Commune de Saint Paul	8 mai	
Commune de Warluis (Association WES)	14 mai Brocante	CAB : Pauline, Luc et Aurélie
Commune de Bresles (Association «Les Amis du Quartier »)	14 Mai	Les ateliers de la Bergerette
Comité des fêtes de Troissereux	4 juin	Les ateliers de la Bergerette
Commune d'Auneuil	4 juin	
Commune de Saint-Martin-le-Noeud	11 juin	
Commune du Mont-Saint-Adrien	03 sept	CAB : Maximilien « infos tri »
M. Lefebvre Association sports et Loisirs (Allonne)	10 Septembre Brocante	Les ateliers de la Bergerette
Commune de Tillé	10 Septembre	
Commune d'Aux Marais	10 Septembre	CAB : Pauline « infos tri »
Comité des fêtes de Goincourt	17 Septembre	Les ateliers de la Bergerette
Club des aînés de Savignies	24 septembre	Les ateliers de la Bergerette

15 accompagnements en 2023

8

Manifestations sans benne TV (dotation de bacs, borne relais et accompagnement au réemploi de la Bergerette ou des Services Déchets)

4

Manifestations sans benne TV (dotation de bacs et borne relais uniquement)

3

Manifestations avec dotation par la CAB d'une benne Tour Venant

Beauvais : Modifications des fréquences de collecte :

Depuis le 12 juin la CAB a fait évoluer le service de collecte des déchets ménagers et du tri sélectif dans les différents secteurs de Beauvais. Cette organisation a été rendue possible grâce aux bons réflexes adoptés par les ménages beauvaisiens pour trier leurs déchets, et ainsi réduire les tonnages d'ordures ménagères. Le nouveau dispositif a visé à répondre aux enjeux et aux objectifs nationaux de transition écologique. Il a contribué également à maîtriser l'augmentation du coût de traitement des déchets beauvaisiens.

5. L'ELABORATION DU PLPDMA

5.1.1 Synthèse des 25 actions priorisées par les membres du copil.

Axe	Actions du PLPDMA de la CAB	Objectifs à horizon 2029
Eco-exemplarité	1 - Rendre les élus et les agents des relais sur le territoire pour porter les enjeux de prévention Identifier un ou une élu(e) référent(e) par commune d'ici la fin du PLPDMA afin qu'ils deviennent relais des actions de prévention menées par la CAB. Pour les communes de plus de 1 000 habitants, un binôme agent/élu peut être proposé. Pour la ville de Beauvais, une organisation par quartiers pourra être mise en place. 2 - Agir de façon transversale pour réduire les déchets générés par les établissements publics S'appuyer sur les référents développement durable des communes. Etablir des diagnostics, organiser des groupes de travail et établir des plans d'actions pour réduire les déchets des administrations tout en assurant la mise en place du tri. 3 - Développer l'événementiel éco-responsable Diagnostic de la production de déchets des événements avec les organisateurs et définition d'objectifs de réduction des déchets pour l'année suivante. Création d'une charte des événements éco-responsables avec des actions obligatoires et optionnelles. Mise à disposition de kits de prévention. Envisager un conditionnement des subventions pour les gros événements.	53 élus référents 50 établissements engagés et 200 agents 42 événements accompagnés sur la durée du PLPDMA
Sensibilisation	4 - Développer une communication de proximité adaptée à différents publics en associant les enjeux du tri et de la prévention Un binôme d'ambassadeurs du tri et de la prévention (service civique de la CAB / SEPUR ?) ira à la rencontre des usagers en porte-à-porte pour sensibiliser au tri et à la prévention des déchets. 5 - Communiquer de façon transparente et innovante sur les enjeux de la gestion des déchets Réalisation de vidéos pédagogiques dans un format innovant – avec l'aide d'un prestataire extérieur – que la CAB diffusera régulièrement. Organisation de visites dans les déchèteries, ressourceries, centre de tri, etc.	27 000 ménages sensibilisés en porte-à-porte 1 000 vues par an sur les vidéos de la CAB en 2029 et 50 visites organisées

	6 - Développer la sensibilisation événementielle auprès du grand public Des ateliers et des stands sur la prévention seront mis en place sur la base des outils déjà utilisés par la CAB. Des ateliers monothématiques peuvent être proposés régulièrement tout au long de l'année. La CAB proposera également d'organiser des stands de sensibilisation dans les enseignes de grande distribution du territoire. 7 - Développer la sensibilisation auprès des scolaires et des enfants Continuer de proposer des animations scolaires et des visites de site, en proposant de nouvelles animations si cela est pertinent. Inscription des enseignants volontaires via une plateforme ou par mail. 8 - Continuer la collecte des piles pour la sensibilisation aux déchets dangereux Rencontrer les maires, écoles et autres établissements (n'ayant pas encore de bornes à piles) pour les convaincre de l'intérêt d'installer des bornes.	250 ateliers animés et 3 750 participants 250 animations scolaires et 6 250 scolaire sensibilisés 60 points de collecte de piles installés
Instruments économiques	9 - Etudier la faisabilité de la tarification incitative et la possibilité de réduire la fréquence de passage des OMR une fois les foyers équipés en composteurs Réaliser une étude de faisabilité d'une tarification incitative puis une étude sur la possibilité de réduire la fréquence de collecte des OMR. La mise en place effective d'une tarification incitative pourrait aboutir à une réduction de DMA 34 kg/hab./an.	2 études à réaliser
Gaspillage alimentaire	10 - Organiser des ateliers de sensibilisation pour la réduction du gaspillage alimentaire Organiser des ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire portés pour partie par la CAB et pour partie par des partenaires locaux. 11 - Lutter contre le gaspillage dans les cantines scolaires et développer des filières de don alimentaire sur le territoire Sensibiliser les convives et accompagner les cantines dans l'évolution de leurs objectifs et de leur fonctionnement afin de limiter la production de déchets alimentaires	80 ateliers organisés (1 200 personnes) 45 cantines scolaires accompagnées
Biodéchets et déchets verts	12 - Continuer de développer le compostage individuel Donner de l'ampleur à la distribution des composteurs individuels, former les habitants à leur	2 800 composteurs individuels distribués

	bonne utilisation et développer un réseau de guides composteurs relais des bonnes pratiques sur le territoire 13 - Développer le compostage partagé (résidences, quartiers, établissements scolaires...) Développer des sites de compostage dans l'habitat collectif (à l'échelle de résidences et quartiers) en s'appuyant sur les bailleurs pour sensibiliser et former les gardiens. Les sites comprendront 3 bacs et seront exploités par la CAB. Un réseau de guides composteurs et référents de sites sera créé. Pour les établissements scolaires à visée pédagogique, 1 seul bac sera installé. 14 - Réduire progressivement la collecte des déchets verts et encourager les usagers à la gestion de proximité en leur proposant des solutions de broyage Organisation de formations au jardinage raisonné sur le territoire. Opérations de broyage collectif en déchèterie. Une fois ces pratiques bien intégrées, réduction progressive de la fréquence de collecte pour les déchets verts.	90 sites de compostage collectif à l'échelle de quartiers, résidences ou cantines 60 composteurs pédagogiques dans les écoles 280 opérations de broyage d'ici 2029
Consommation responsable	15 - Mettre en place le Défi Familles sur l'ensemble du territoire Réalisation d'un défi sur une zone du PLUI (6 zones au total) par année. Ce défi est géré par une association partenaire : la CAB a un rôle de communication et de suivi. Le défi est réalisé sur 6 mois avec organisation d'ateliers, de temps d'échanges et de pesées régulières avec les familles participantes. 16 - Soutenir et développer les initiatives permettant aux usagers de consommer moins de produits emballés ou jetables (ex : consigne, vrac, objets réutilisables...) Octroi de soutiens financiers dans un cadre formalisé (de type appel à projet) tous les 2 ans en suivant le même déroulé. Prioriser les projets existants qui rencontrent des difficultés. Exemples de projets : magasin vrac, consigne pour réemploi, épicerie itinérante... 17 - Créer une plateforme de prêt d'outils et de partage de compétences Plateforme physique intégrée à la déchèterie de Beauvais, en lien avec l'espace réemploi. Antennes possibles dans l'habitat collectif. Les usagers	6 éditions – 120 participants 15 projets subventionnés par la CAB 150 prêts d'outils via la plateforme

	viennent lors de permanences et s'organisent entre eux. Partages de compétences organisé par la CAB. 18 - Poursuivre la distribution de "Stop Pub" Distribution des « Stop Pub » aux habitants via les communes, les déchèteries, les recycleries, lors des animations et à l'occasion de la distribution de bacs et de la sensibilisation en porte-à-porte. Une enquête adressée aux habitants pourrait permettre d'évaluer l'utilisation du « Stop Pub ».	50 % de la population couverte
Augmentation de la durée de vie	19 - Développer le réemploi en déchèterie Le réemploi sera intégré dans le schéma directeur des deux dernières déchèteries n'ayant pas encore de collecte du réemploi. Plusieurs solutions de réemploi peuvent être mises en place sur les déchèteries dont les caissons de réemploi. 20 - Développer le réemploi à la fin des événements Mise à disposition d'une solution de réemploi, comme la mise en place d'un caisson de réemploi (ou d'un espace) dans lequel les participants pourront déposer leurs objets réemployables. Solution proposée notamment pour les événements de type brocantes et vide-greniers, en visant au moins un par commune chaque année. 21 - Mailler le territoire en solutions de seconde vie des produits (ex : don, troc, vente entre particuliers...) L'action a pour but de proposer des solutions de seconde vie des produits comme : des événements « trocs », des événements de réemploi lors des rentrées scolaires ou des périodes de fêtes. La CAB peut aussi financer des actions menées par des acteurs locaux. 22 - Développer les Repair Cafés et expérimenter l'implantation de "points de réparation" avec des animations sur le réemploi Portage par une association du territoire du développement des Repair Cafés, soutenu par le réseau régional. Développement des « points de réparation » par la CAB afin de sensibiliser les administrés à la réparation et de leur apprendre à réparer eux même leurs objets défectueux. 23 - Cartographier et visibiliser les acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire Référencement de l'ensemble des acteurs du réemploi et de la réparation par la CAB et	5 déchèteries équipées de solutions de réemploi 60 évènements avec réemploi en fin d'évènement 60 solutions pérennes locales de réemploi installées 60 événements organisés autour de la réparation 50 acteurs référencés

	construction d'une cartographie mise à jour régulièrement disponible sur le site de la CAB.	
Déchets des entreprises	24 - Accompagner les commerçants dans la réduction des déchets à travers des diagnostics et une labellisation Accompagnement individualisé des commerçants (diagnostic déchets) aboutissant à une labellisation de ceux qui sont engagés, en partenariat avec une association du territoire (ex : Zéro Déchet Beauvais). 25 - Réduire les déchets générés sur les marchés alimentaires tout en y généralisant le tri Développement de la collecte et du tri sur les marchés. Mise en place d'un cadre pour le don d'invendus alimentaires par des associations auprès du grand public ou de personnes en difficulté dans un cadre conventionné. Plus tard : développement du réemploi de cartons et cagettes.	40 commerçants engagés 10 marchés engagés -50 % déchets alimentaires

5.1.2 L'adoption du plan d'action du PLPDMA

L'élaboration de programmes de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis 2012 en vertu de la loi du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle II ». Auparavant, les programmes de prévention étaient une démarche volontaire. Les collectivités qui se lançaient bénéficiaient d'un soutien technique et financier de l'ADEME.

Le contenu et le processus d'élaboration des PLPDMA est précisé dans le décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA. Ainsi, celui-ci doit notamment inclure un état des lieux, des objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), un plan d'actions permettant d'atteindre ces objectifs et des indicateurs de suivi. En outre, une Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) doit être constituée, donner son avis sur le projet de PLPDMA et se réunir de nouveau tous les ans pour suivre la mise en œuvre du programme et émettre un avis.

Les PLPDMA sont élaborés pour 6 ans. Ils doivent inclure un objectif de réduction des DMA compatible avec les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et tenant compte de l'objectif de réduction de 15 % des DMA en 2030 par rapport à 2010, inscrit dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020. Ce 1^{er} PLPDMA durera 6 ans (2024-2029) et comprendra 25 actions réparties en 5 grands thèmes :

- **Éco-exemplarité et déchets des entreprises** : donner l'exemple et être cohérent entre ce qui est demandé aux administrés et ce qui est fait par les établissements publics et les entreprises ;
- **Sensibilisation** : informer sur la gestion des déchets et ses impacts, partager des nouvelles manières de consommer, créer des dynamiques entre les acteurs ;

- **Gaspillage alimentaire et biodéchets** : réduire les quantités de biodéchets jetés, composter les biodéchets produits ;
- **Consommation responsable** : donner aux habitants les moyens de consommer mieux et autrement ;
- **Augmentation de la durée de vie des produits** : favoriser la seconde main, la réparation.

La procédure de validation du PLPDMA est la suivante :

1. Consultation du public sur le projet de PLPDMA (effectuée du 15 septembre au 15 octobre 2023) ;
2. Communication des remarques aux membres de la CCES et du COPIL (novembre 2023) ;
3. Délibération de la communauté d'Agglomération du Beauvaisis approuvant le plan d'action du PLPDMA (décembre 2023).

Les chiffres clés :

Les objectifs fixés par les membres du copil sont de :

- 23 %** de réduction des DMA (Déchets Ménagers et assimilés) en 2030 par rapport à 2010 soit **145 kg/hab.** ;
- 15,6 %** de réduction des DMA en 2029 par rapport à 2023 soit **-91 kg/hab.**

Un objectif complémentaire de réduction des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) a été fixé à **-30 %** en 2030 par rapport à 2010 soit **-103kg/hab.**

Estimation des moyens humains et financiers :

4,6 ETP (Equivalent Temps Plein) sont estimés nécessaire en 2024 au lancement du PLPDMA (dans le service prévention uniquement).

Les moyens financiers hors ETP se chiffrent à **123 333 euros** en moyenne/an (**740 000 euros** sur les 6 années du PLPDMA), en comptabilisant uniquement le budget du service prévention Déchets.

Le budget annuel varie entre **0,92** et **1,32 €/hab./an** soit **7,12 €/hab.** sur la durée du PLPDMA. Les coûts engendrés par la mise en place du plan d'action du PLPDMA peuvent être mis en perspective avec les économies potentielles attendues grâce à la réduction des tonnages de déchets collectés et traités qui découlera de cette politique ambitieuse de prévention des DMA.

6. LA SENSIBILISATION DES HABITANTS

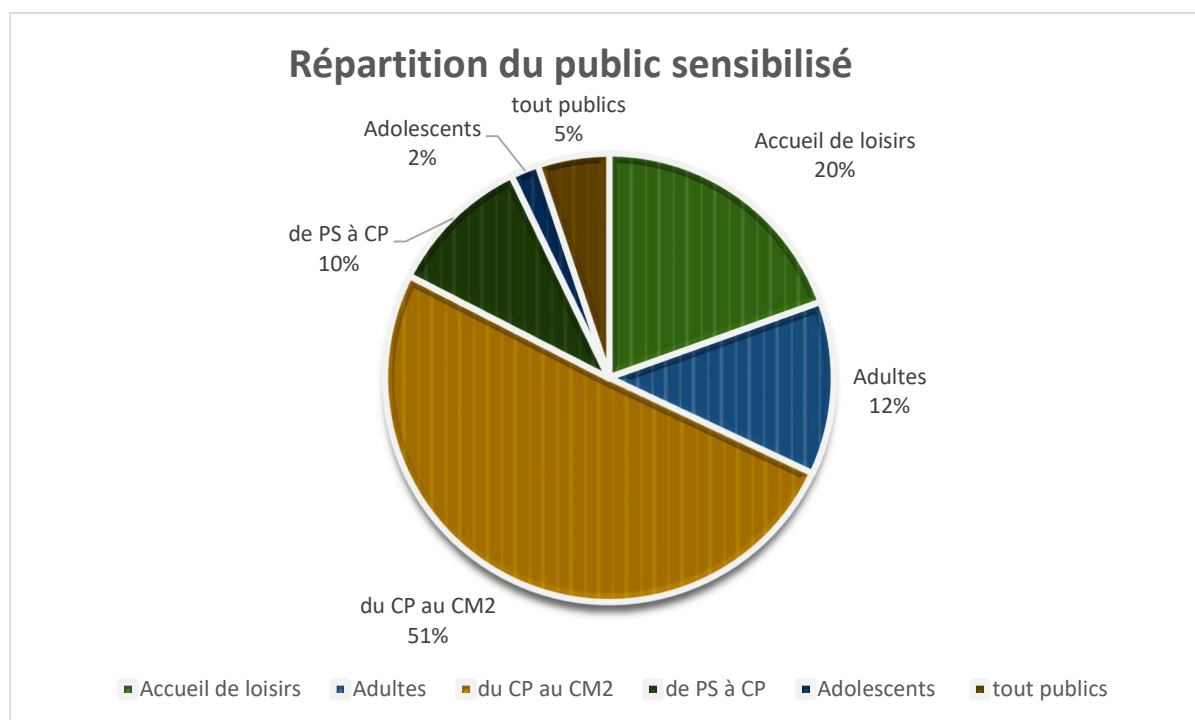
L'année 2023 a été rythmée par plusieurs période d'animation.

- 4 animations « compotes zéro déchet » ;
- 63 animations abordant la prévention et tri des déchets ;
- 15 animations spécifique sur le tri des déchets ;
- 7 visites de déchetterie.

Les livraisons de contenants de pré collecte se poursuivent avec cette année une livraison phare pour le collège Condorcet de Bresles pour une expérimentation avec des jeunes volontaires pour être éco-délégué.



121 visiteurs sensibilisés à la déchetterie (élus, grand public, ados des structures de loisirs et élèves de 5 à 12 ans.)



1956 personnes sensibilisées (1812 en 2022) soit 144 habitants en plus.

6.1.1 L'atelier compote maison pour les accueils de loisirs

Cet atelier permet aux enfants d'apprendre à réaliser une compote zéro déchet. Le service prévention a offert à chaque enfant du groupe une gourde à compote rechargeable afin de reproduire cet atelier à la maison avec leurs familles.

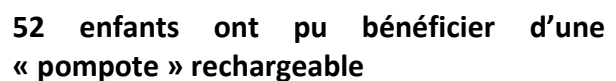
L'Objectif étant d'apprendre à réduire sa poubelle (par des petits gestes du quotidien) et mieux manger.

Fiche Activité

Réf. :
Mise à jour :



-



6.1.2 Les animation tri et prévention pour les établissements scolaires

Comme chaque année, les enseignants ont la possibilité de solliciter une intervention en classe par le biais de la plateforme AEL ou par mail.

Fiche
Activité

Réf. :
Mise à jour :

ENVIRONNEMENT URBAIN

Prévention et gestion des déchets ménagers

Tranches d'âge


7- 11 ans

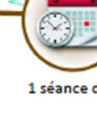
Lieux


Dans
l'établissement

Période de l'année


Oct
Nov-Déc
Janv-Fév
Mars-Avril
Mai-juin

Nombre de séances


1 séance de 2h

Tarif


Gratuit pour les
établissements.
Coût pris en
charge par la
ville de Beauvais
ou la CAB

Périmètre d'action


Beauvais
CAB



Demande d'intervention à enregistrer avant le : **Au minimum 15 jours avant la date souhaitée**



ACTIVITÉ ASSURÉE PAR :
L'animatrice de prévention et de sensibilisation tri des déchets



OBJECTIFS DES ACTIVITÉS :

- Prendre conscience de notre production de déchets
- Hiérarchiser les modes de traitement des déchets
- Induire un changement de comportement par l'appropriation d'un ou plusieurs écogestes
- Connaître les règles de tri en vigueur sur l'agglomération du Beauvaisis
- Découvrir les moyens de collecte des déchets
- Connaître les bases du recyclage



DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS :
CE1 au CM2 :

1. Échange autour de la définition d'un déchet.
2. Sensibilisation à la réduction des déchets.
3. Découverte des différents mode de traitements et de gestion des déchets sur notre territoire.
4. Rappel des bons gestes de tri des déchets ménagers.



Avant l'intervention :
Prévoir un Tableau Blanc Interactif ou rétroprojecteur pour illustrer certains exemples.
Préciser avant l'intervention si les élèves ont déjà été sensibilisés aux gestes de tri.



Après l'intervention :
Mise en place d'actions de prévention (prêt d'un composteur, collecte événementiel de textiles, de déchets électriques, de piles, d'ampoules etc.)
Sensibilisation aux consignes de tri en direction du personnel de l'établissement (enseignants, personnels d'entretien etc.)
Améliorer ou faciliter la collecte des emballages et papiers.
Possibilité de visiter le centre de tri et le centre de valorisation énergétique du SMDO **visite à partir du 8 ans** (inscription via leur site)

459 élèves ont été sensibilisés en 2023

Page 16

6.1.3 Les établissements sensibilisés au tri et à la prévention des déchets

DATE	ANIMATIONS	NIVEAU	PUBLIC RECU OU LIEU DE VISITE	EFFECTIF REEL
22/02/22	Prévention et tri	CM1	Elementaire de l'Europe	23
01/03/22	Prévention et tri	CM1	Elementaire Georges Dartois	27
08/03/22	Prévention et tri	Adultes	RPA le Clé des champs	7
16/03/22	Visite déchetterie	jeunes (ados)	SSSI de Beauvais	2
17/03/22	Prévention et tri	CM1-CM2	Elementaire Auneuil	24
31/03/22	Sensibilisation au tri	Adultes	Entreprise INGRAM MICRO SERVICES	80
01/04/22	Visite déchetterie	Adultes	Chantier d'insertion	22
04/04/22	Visite déchetterie	Adultes	ALSH BEAUVAIS	12
05/04/22	Visite déchetterie	Adultes	ALSH BEAUVAIS	13
06/04/22	Prévention et tri	Adultes	RPA le Prayon	7
03/05/22	Prévention et tri	CM2	Elementaire Auneuil	25
24/05/22	Prévention et tri	CM2	Elementaire Auneuil	25
31/05/22	Visite déchetterie	Adultes	ALSH BEAUVAIS	15
05/06/22	Prévention et tri	tout publics	Quartier NDT	60
07/06/22	Visite déchetterie	jeunes (ados)	GROUPE SOS JEUNESSE	20
09/06/22	Prévention et tri	CM1	Elementaire Victor Duruy	23
14/06/22	Visite déchetterie	PS-GS	Maternelle HC Andersen	23
20/06/22	Prévention et tri	CM1-CM2	Elementaire Jean Rostand	20
21/06/22	Prévention et tri	CM1-CM2	Elementaire de Bresles	50
22/06/22	Prévention et tri	6-12 ans	Plan d'eau du canada	130
23/06/22	Prévention et tri	6-12 ans	Plan d'eau du canada	959
24/06/22	Prévention et tri	CE2-CM1	Elementaire St Paul	20
27/06/22	Prévention et tri	CM2	Elementaire St Paul	21
05/07/22	Prévention et tri	tout publics	Quartier St Jean	15
12/08/22	Prévention et tri	jeunes (enfants)	ALSH BEAUVAIS	20
19/08/22	Prévention et tri	tout publics	Quartier St Jean	12
10/09/22	Prévention et tri	tout publics	Ecole Allonne/Villers sur There	30
23/09/22	Prévention et tri	Ecole primaire	Ecole Therdonne	45
26/09/22	Prévention et tri	jeunes (ados)	EMP College Fauqueux	9
27/09/22	Prévention et tri	Adultes	Employés de communes	10
28/09/22	Visite déchetterie	Ecole primaire 3-11	ALSH Warluis/Allonne	24

04/10/22	Prévention et tri	Ecole primaire 3- 11	Ecole de Warluis	42
05/10/22	Prévention et tri	6-12 ans	ALSH de Bresles	30
06/10/22	Prévention et tri	CM2	Elementaire Jacques Prévert	23
10/10/22	Prévention et tri	CM1	Elementaire Victor Duruy	22
17/10/22	Prévention et tri	Adultes	Employés de communes	25
18/10/22	Prévention et tri	CE1	Elementaire Alphonse Daudet	12
08/11/22	Prévention et tri	CE1	Elementaire Louis Aragon	14
10/11/22	Prévention et tri	CE1	Elementaire Alphonse Daudet	12
17/11/22	Prévention et tri	CE1	Ecole privée Notre Dame	23

1975 enfants et adultes ont été sensibilisés en 2023, contre 2213 en 2022

6.1.4 Les actions hors milieu scolaire

Partenariat avec l'OPAC de L'oise dans le but de sensibiliser les habitants aux consignes de tri. Lors d'une « remise des clefs » par le bailleur Clésence, le service prévention Déchets a été sollicité pour rappeler aux habitants les consignes de tri, la localisation des bornes à verres les plus proches et l'accessibilité en déchetterie.

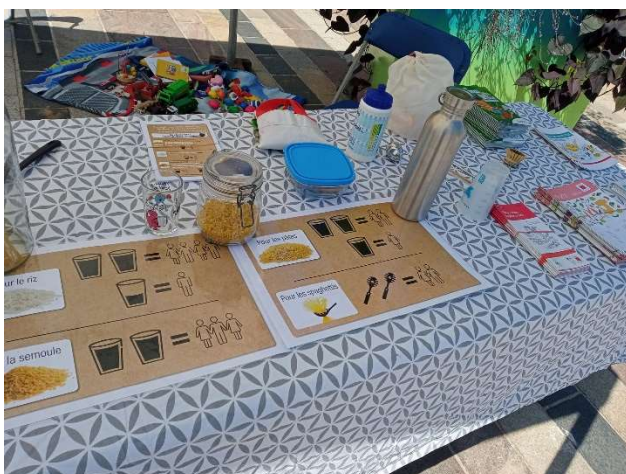


Des familles qui participent activement aux activités du centre social de St Jean à Beauvais ont été informées des consignes de tri lors d'un atelier, elles peuvent aujourd'hui être relais des consignes de tri basique du bac jaune.



Sensibilisation de plusieurs agents de différents corps de métier (ALSH et îlotiers de Beauvais.)

Plus de 70 employés des PEP grand Oise ont été informés aux consignes de tri du territoire, ils encadrent aux quotidiens des jeunes en situation de handicap ou en difficulté.



Stand de prévention autour du gaspillage alimentaire en centre-ville de Beauvais et à la fête du quartier st Jean

Près de 200 enfants ont été sensibilisés au plan d'eau du Canada lors d'un événement à destination des scolaires, nous avons demandé à ce que les enfants apportent un Pique-nique zéro déchets. Les familles ont bien adhéré à ces recommandations.



250 kilos d'objets ont pu être réemployés.

Nous avons également accompagné le SMDO sur un stand « éco-événement » pour le village estival à Rochy Condé.

MES PETITS GESTES AURONT UN GRAND IMPACT !

La recette pour faire un pique-nique zéro déchet

Une gourde pour t'hydrater, ça donne soif le sport !

Des emballages réutilisables

Une serviette en tissu que tu pourras laver ensuite

Prépare toi-même ton sandwich ou avec l'aide d'un adulte

Une pincée de bonne humeur et le tour est joué !

Beauvais
CŒUR DE L'OISE, CŒUR DE VIE !

Collecte pour Réemploi d'objets lors de la brocante de Warluis.

6.1.5 La Semaine Européenne de la réduction des déchets



Pour la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), nous avons proposé une réunion publique à l'ASCA de Beauvais autour des déchets et du compostage, ainsi que des ateliers autour de la réduction des déchets avec des associations et des acteurs locaux (atelier de la bergerette, AMAP, Eleonore Bobo savonnière, Alep)



La journée s'est terminée par une séance de cinéma avec le film d'animation *les boxtrools*.

6.1.6 Accompagnement dans le cadre des cantines durables

La maison de l'économie solidaire nous a conçu et fabriqué une table de tri, en collaboration avec le service transitions santé.

L'objectif est de proposer cette table en prêt pour faciliter le geste du tri et aider à la pesée des restes de repas. Nous espérons que cela incitera les communes à continuer cette démarche après son départ

En 2023 elle a été utilisée au sein des cantines de Goincourt, Hermes, Saint Martin Le Nœud et Bailleul sur Thérain.

Les premiers retours sont positifs car elle incite les cantines à acquérir leur propre table (ou d'en fabriquer une)



7. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

En 2023, nous avons poursuivi les ventes de composteurs à tarif réduit et nous avons travaillé à la mise en place de la gratuité des composteurs pour 2024 afin d'augmenter la dotation en direction des ménages.

Nous avons effectué, 16 ventes de composteurs individuels en 2023.

	vente 2023	recette	achat	dif cout
Quadria 400L	151	2114	7112,1	4998,1
Quadria 600L	45	945	3204,9	2259,9
Quadria 800L	36	828	2736,72	1908,72
TOTAL	232	3887	13053,72	9166,72

232 composteurs ont été vendu en 2023.

La gratuité des composteurs a été adopté par le conseil communautaire le 12 décembre 2023. Nous avons également opté pour déployer uniquement des composteurs de 400 litres. Les composteurs seront donc distribués gratuitement à partir du 1^{er} janvier 2024.

Fin 2023, nous avons mis en place une communication permettant de distribuer les composteurs lors de 6 réunions publiques (sur l'année 2024) sur les 6 secteurs du PLUI.

Adopte un composteur !

Six réunions d'information dans vos communes

L'opération « Adopte un composteur » a été lancée par le service Déchets de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) en janvier dernier. L'objectif est d'atteindre en 2024 la distribution gratuite de 800 composteurs sur le territoire et la mise en place de six réunions d'information sur le tri, le compostage et la gestion des déchets vert qui auront lieu, les :

- >> Samedi 24 février à Bresles
- >> Samedi 2 mars à Auneuil
- >> Samedi 16 mars à Allonne
- >> Samedi 20 avril à Beauvais
- >> Samedi 7 septembre à Crèvecœur-le-Grand

>> Samedi 26 octobre à Saint-Paul
Une distribution gratuite de composteurs sera organisée à l'issue de chaque réunion.

Pour pouvoir bénéficier d'un composteur, il vous faut :

- >> Résider sur le territoire de l'Agglomération du Beauvaisis
- >> Assister à la réunion d'information
- >> Bénéficier d'un espace vert à son domicile
- >> Ne pas avoir déjà acheté un composteur à tarif réduit auprès du service Déchets de la CAB
- >> Attester que vous prendrez bien soin du composteur que vous adopterez.



Les inscriptions à ces réunions sont obligatoires via un formulaire en ligne disponible sur le site internet.beauvaisis.fr

ADOPTE-MOI !



i Pour les administrés qui n'ont pas d'accès internet, l'inscription pourra se faire par téléphone sur le fil jaune du service gestion et prévention des déchets de la CAB : **0800 00 60 40**.

7.1.1 Le Compostage partagé

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération du bureau communautaire n° A-DEL-2022-0361

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 060-200067999-20230123-A_DEL_2022_0361-DE



Début 2023, nous avons fait adopter par le conseil communautaire une convention spécifique sur le compostage partagé

Convention de partenariat de site de compostage partagé.

MME. Béatrice LEJEUNE, Vice-Présidente

La communauté d'agglomération du beauvaisis doit généraliser le tri à la source des biodéchets pour se conformer aux exigences réglementaires. Dans ce contexte, un programme d'actions et de promotion du compostage individuel, partagé et en établissement va être déployer sur l'ensemble du territoire.

Ce programme, estimé à 146 928 € est soutenu à 75% par l'ADEME.

Afin de faciliter le déploiement du compostage partagé, le Service Prévention Déchets souhaite devenir exploitant des sites dont il a la charge. Cela induit d'accompagner les bailleurs, syndic (ou tout autre porteur de projet) à définir la faisabilité du projet puis de mettre en place et suivre les sites de compostage partagé afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

Avant chaque implantation de site, une convention tripartite (CAB, commune et porteur de projet) définissant précisément le rôle de chacun sera établie.

Il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver que la CAB, par l'intermédiaire de son maître composteur, devienne exploitant des sites dont elle a la charge ;
- d'approuver la mise en place de la convention de partenariat pour le compostage partagé sur l'ensemble du territoire.

Après en avoir délibéré, le BUREAU COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 28

Pour Extrait Conforme,
La présidente,

8 nouveaux sites de compostage partagé ont vu le jour en 2023 :



Résidence Jeanne Hachette à Beauvais, syndic Figa, 3 sites de compostage.



Résidence Cathédrale à Beauvais Syndic AGT



Résidence Pont Laverdure à Beauvais syndic AGT



Résidence La mie au Roy à Beauvais syndic Citya



Gendarmerie de Beauvais, 2 sites

Nous avons effectué 9 retournements de site sur 2023, et passé prêt de 5 tonnes de biodéchets en maturation. Nous estimons la quantité déposée dans nos composteurs partagé à presque **9 tonnes** pour cette année 2023.



Retournement Pont Laverdure



Distribution de compost résidence Jeanne Hachette

Un carnet de suivi électronique a été mis en place afin de suivre chaque site de compostage.

Nombre de site fonctionnel	Nombre de référents de site	Nombre de foyer composteur estimé	Estimation de biodéchet kg/an	Quantité passée en maturation en Litre	Estimation kg passé en maturation
10	20	179	8950	8700	5220

Jeanne Hachette Bat N	rue sénéfontaine	Beauvais	sur le coté du bâtiment N
accessibilité	ouvert	code	
bac d'apport	bac de structurant	bac de maturation	
800	elan ces	600	
	Nom	mail	tel
Referent 1	Mme Messen	francine.messen@icloud.com	06 10 54 12 38
Referent 2	Mme Portugal	mc.portugal@wanadoo.fr	03 44 82 76 94
Referent 3			
Referent 4			
NB d'appartement			
Nb d'appartement composteur	20		
%	#DIV/0!		
Estimation de kg de biodéchet/an	1000		
Retournement, passage en maturation	2		
litre mis en maturation	1400		
Estimation de kg de biodéchet mis en maturation	840		



carnet de suivi							
date	intervenants	autre participant	observation	action	rempl apport	rempl struc	rempl maturation
04/03/2023	E Laborie	figa	inauguration	mise en place	0	100	0
27/04/2023	E Laborie		bac plein	changement de bac, passage au 1000l	90	20	0
09/06/2023	E Laborie		bac d'apport plein	retournement	10	100	80
27/07/2023	E Laborie	pauline	contrôle	brassage	50	50	50
08/08/2023	Maximilien		contrôle - Mauvaise odeurs « mouches et abeilles »	Brassage + Apport de Broyat dans le bac de structurant (100 litres)	60	60	50
04/10/2023	E Laborie	figa	retournement	retournement + distri compost	0	80	100
23/11/2023	E Laborie	ludovic	rac	brassage	80	80	80



Nous avons également organisé 2 sessions de formation, référent de site de compostage.

17 administrés ont été formés « référent de site de compostage » partagé, conjointement avec l'association Corrélation.

7.1.2 Animation et réunion publique

5 réunions publiques dédiées au compostage ont été organisées sur les communes de Troissereux, Bailleul sur Thérain, Laversines, Beauvais et le Mont saint Adrien.



Réunion publique auprès des jardins familiaux de Troissereux

Réunion publique à l'ASCA pour la SERD



7.1.3 Tableau des animations autour du compostage

<u>Date</u>	<u>Evenement</u>	<u>Description</u>	<u>Lieu</u>	<u>Nb de personne</u>
<u>04/07/2023</u>	<u>Formation</u>	<u>initiation au compost depuis janvier 2023</u>	<u>st beauvais</u>	<u>232</u>
<u>07/01/2023</u>	<u>Réunion</u>	<u>réunion publique jardin familliaux Troissereux</u>	<u>troissereux</u>	<u>70</u>
<u>04/04/2023</u>	<u>Inauguration</u>	<u>figa jeanne hachette 2 sites</u>	<u>beauvais</u>	<u>40</u>
<u>13/04/2023</u>	<u>Formation</u>	<u>Salamandre ST</u>	<u>beauvais</u>	<u>10</u>
<u>25/01/2023</u>	<u>réunion</u>	<u>Vente de composteur bailleul</u>	<u>bailleul</u>	<u>35</u>
<u>22/05/2023</u>	<u>Inauguration</u>	<u>Inauguration 2 sites de compostage AGT</u>	<u>Beauvais</u>	<u>40</u>
<u>11/05/2023</u>	<u>Pédagogique</u>	<u>Composteur pédagogique ecole pierrefite</u>	<u>pierrefite</u>	<u>25</u>
<u>04/06/2023</u>	<u>Pédagogique</u>	<u>fête de quartier notre dame du thil</u>	<u>beauvais</u>	<u>60</u>
<u>24/06/2023</u>	<u>Inauguration</u>	<u>Inauguration site de compostage mie au roy</u>	<u>beauvais</u>	<u>30</u>

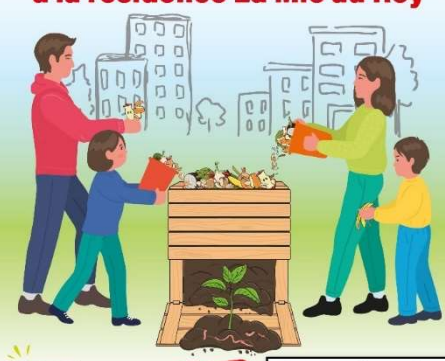
<u>28/06/2023</u>	<u>Inauguration</u>	<u>Inauguration 2 sites de compostage gendarmerie</u>	<u>beauvais</u>	<u>30</u>
<u>29/06/2023</u>	<u>Inauguration</u>	<u>Inauguration site de compostage Jeanne Hachette</u>	<u>beauvais</u>	<u>25</u>
<u>26/06/2023</u>	<u>Réunion</u>	<u>Réunion public le mont saint Adrien</u>	<u>le mont</u>	<u>15</u>
<u>19/04/2023</u>	<u>Pédagogique</u>	<u>Accueil de loisir Laversines déchetterie de Beauvais</u>	<u>beauvais</u>	<u>25</u>
<u>18/11/2023</u>	<u>Réunion</u>	<u>SERD</u>	<u>beauvais</u>	<u>30</u>
<u>23/09/2023</u>	<u>Formation</u>	<u>Diplôme référent de site</u>	<u>Beauvais</u>	<u>7</u>
<u>28/10/2023</u>	<u>Formation</u>	<u>Diplôme référent de site</u>	<u>Beauvais</u>	<u>10</u>
<u>27/02/2023</u>	<u>Inauguration</u>	<u>Cantine goincourt</u>	<u>goincourt</u>	<u>50</u>
<u>18/11/2023</u>	<u>SERD</u>	<u>Sensibilisation au compostage</u>	<u>Beauvais</u>	<u>20</u>
		<u>Total</u>	-	<u>754</u>

Sur l'ensemble de l'année, **754** personnes ont été sensibilisées au compostage (533 en 2022)

Ci-dessous, réalisation de plusieurs flyers et formulaires à l'attention des habitants

SAMEDI 10 JUIN 2023

**INAUGURATION
D'UN SITE DE COMPOSTAGE
à la résidence La Mie au Roy**



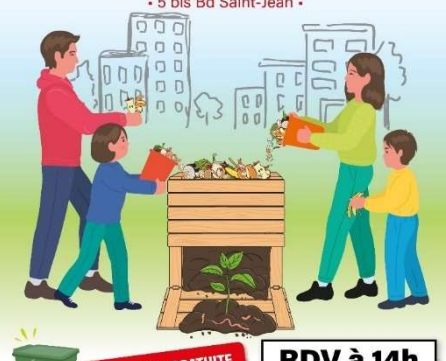
**Distribution GRATUITE
de bio-seaux
aux participants !**

RDV à 10h
un maître composteur
vous attendra
devant le barnum

Logos: CITA, ADRE, Agglo Beauvais, Beauvais, and a circular logo with a leaf.

MERCREDI 24 MAI 2023

**INAUGURATION
D'UN SITE DE COMPOSTAGE
à la Gendarmerie de Beauvais**
• 5 bis Bd Saint-Jean •



**Distribution GRATUITE
de bio-seaux
aux participants !**

RDV à 14h
un maître composteur
vous attendra
devant le barnum

Logos: Agglo Beauvais, Beauvais, and a circular logo with a leaf.



Un article a été rédigé dans le journal de l'Agglomération du Beauvaisis (Beauvaisis notre territoire)

Le compostage se développe



Sous l'impulsion de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) et de ses partenaires, par exemple l'association Collembole, la pratique du compostage s'est fortement répandue sur le territoire. Elle contribue à la nécessaire réduction des déchets et à l'enrichissement des sols. Vous aussi, adoptez les gestes simples du compostage !

Les biodéchets, qui englobent principalement les déchets alimentaires (ou déchets de cuisine et de table) et les déchets verts (issus de l'entretien des jardins), représentent encore un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des Français, c'est-à-dire un tiers des déchets qui ne sont pas triés par les ménages !

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, il sera obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2024, de trier ces biodéchets à la source. Le compostage, individuel ou collectif, est LA solution pour satisfaire cette obligation.

Compostage partagé

La CAB déploie progressivement des sites de compostage partagé dans les secteurs d'habitat collectif. Les principaux facteurs de réussite sont l'implication et la motivation de l'ensemble des participants.

Un site de compostage partagé (ou collectif) est composé, a minima, de 3 bacs qui ont chacun une fonction précise : Le « bac de stockage des déchets secs ». Il est approvisionné de feuilles mortes et de broyat de bois. Il constitue une réserve essentielle de « déchets riche en carbone ».

Le « bac d'apport ». Il accueille, au quotidien, les apports de déchets compostables, auxquels sont ajoutés des déchets riches en carbone. Le processus de compostage démarre ici, l'activité microbienne y est importante.

Le « bac de maturation ». Lorsque le bac d'apport est plein (au bout de 6 mois environ), son contenu est transféré dans ce bac, où le processus se poursuit sans nouvel apport. Au



Deux sites de compostage viennent de voir le jour au sein de la résidence Jeanne Hachette, à Beauvais. D'autres sites sont en cours d'étude et seront créés très prochainement.

bout de 8 mois (2 mois de maturation), on peut prélever du compost jeune ; au bout de 10 mois (4 mois de maturation), on obtient du compost mûr.

Vous souhaitez vous lancer dans le compostage partagé ?

N'hésitez pas à solliciter le service Prévention Déchets de la CAB (avec l'accord de votre syndicat de copropriété) pour que soit étudiée la possibilité d'installer un dispositif au sein de votre résidence.

Compostage individuel

Depuis plusieurs années déjà, la CAB propose aux habitants de l'agglomération la vente de composteurs à prix réduit. Le dispositif a évolué pour renforcer l'accompagnement et le conseil aux usagers.



La CAB a ainsi recruté un maître-composteur qui dispense, par petit groupe, une initiation gratuite au compostage, avec un apport théorique de 20 minutes et une démonstration sur le site de compostage des services techniques de Beauvais.

Cette formation permet aux participants de bien choisir la taille de leur composteur et d'acquiescer les bons gestes à adopter pour avoir un composteur qui fonctionne correctement.

Pour faciliter l'accès du plus grand nombre à ces formations/ventes de composteurs, le service Prévention Déchets de la CAB se déplace aussi dans les communes de l'agglomération. Après être allé à la rencontre des habitants de Bailleul-sur-Thérain et de Laversines fin mars, il sera à Troissereux le samedi 24 juin pour une session destinée aux habitants de Troissereux et de Fouquénies. Inscriptions et infos auprès des mairies de Troissereux et Fouquénies.

Comment acquérir un composteur ?

Il vous suffit d'appeler le service Cadre de vie - Déchets au 0800 00 60 40 et de vous inscrire aux formations proposées les mardis matin. Un justificatif de domicile est demandé (facture EDF, etc.) ainsi qu'une pièce d'identité. Règlement par chèque ou en espèces.

Les composteurs sont en plastique recyclé. 3 formats sont disponibles :

400 litres (Ø 80,1 cm x h 94,6 cm) :	14 €
600 litres (Ø 126 cm x h 79 cm) :	21 €
800 litres (Ø 127 cm x h 89 cm) :	23 €

Comment fonctionne un composteur ?

Le compostage reproduit le cycle de la nature. Peu à peu, les déchets subissent une décomposition en présence d'oxygène, due à l'action des micro-organismes décomposeurs (vers de terre, bactéries, champignons microscopiques...).

Le processus aboutit à la production d'un amendement et d'un engrais naturel : le compost. Incorporé à la terre, le compost restitue la matière organique et les éléments nutritifs qui l'enrichissent.

ASTUCES ! Fragmenter : plus les déchets sont coupés en petits morceaux, plus vite ils se décomposent.
Recouvrir de matière sèche : ralentira l'apparition de mouchettes.

Que peut-on mettre au compost ?

Epluchures et fanes • Reste de repas, légumes et féculents • Coquilles d'œuf, de noix • Marc de café avec filtre et dosettes papier • Sachets de thé • Carton déchiré en morceaux • Essuie-tout • Serviettes en papier • Litière végétale d'animaux herbivores • Fleurs et plantes • Petits branchages • Feuilles mortes • Copeaux de bois

Vous pouvez aussi suivre l'actualité du service Prévention Déchets sur Facebook en flashant ce QR code



FIL JAUNE

Une interrogation, un conseil pour la gestion de vos déchets ménagers, végétaux... ?

0 800 00 60 40

Service & appel gratuits

7.1.4 Les objectifs 2024

Suite à l'adoption de la gratuité des composteurs, nous allons proposer des réunions de sensibilisation permettant de distribuer 800 composteurs par an.

- 7 grandes réunions publiques sur le compostage individuel et la gestion différenciée des déchets verts avec un objectif de 800 composteurs distribués et plus de 1000 personnes sensibilisées ;
- 10 retournements de sites (100 personnes) ;
- 2 formations référent de site (15 participants / formation référent de site) ;
- Création d'une convention pour le compostage de quartier.

L'objectif annuel pour 2024 est fixé à 1725 personnes sensibilisées



8 L'ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Le mode d'organisation de la collecte est fortement lié au contexte local et au niveau de qualité du service proposé mais également à la gestion des coûts tout en prenant en compte les futures évolutions réglementaires.

Les collectes en porte-à-porte

Les contenants.

Pour ce type de collecte, le service déchets met gratuitement à la disposition des administrés et des professionnels :

- des conteneurs à couvercle jaune, pour la collecte de tous les emballages et papiers ;
- des conteneurs à couvercle vert foncé, pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (uniquement pour les particuliers) ;
- des conteneurs de couleur marron avec un couvercle marron pour les déchets végétaux dotés d'un système d'aération spécifique (pour permettre l'évacuation d'eau sous forme de vapeur et réduire le poids des végétaux collectés), qui équipent les 23 communes d'Auchy-la-Montagne, Auneuil, Aux-Marais, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Crèvecœur-le-Grand, Francastel, Guignecourt, Juvignies, Lachaussée-du-Bois-d'Ecu, Le Saulchoy, Luchy, Maisoncelle-Saint-Pierre, Maulers, Muidorge, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rochy-Condé, Rotangy, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud, Saint-Paul et Tillé ;
- des sacs papiers kraft biodégradables, à usage unique, pour la collecte des déchets végétaux (uniquement pour les particuliers) sur les 29 autres communes (hors Bailleul-sur-Thérain) ;
- des bacs beige/chocolat pour la collecte des ordures ménagères des professionnels.
- Dispositif particulier pour les habitants du centre-ville et certaines rues de Beauvais.

L'intégralité du centre-ville et de l'hypercentre de Beauvais sont dotés en sacs transparents pour la collecte des emballages et papiers en mélange. Ce dispositif permet aux habitants ne pouvant disposer de conteneurs, faute de place dans leur habitat, de faire le tri de leurs déchets. Il est possible de se réapprovisionner en sacs auprès des sites d'Emmaüs et de l'Epicerie Sociale. Un justificatif de domicile, ainsi qu'une pièce d'identité sont demandés pour la remise des sacs.

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers.

La collecte des déchets ménagers résiduels a lieu pour l'ensemble de la population toute l'année, au moins une fois par semaine, exceptés les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Les emballages et papiers sont collectés une fois par semaine sur l'habitat pavillonnaire de Beauvais, deux fois par semaine sur l'habitat collectif de Beauvais et une fois toutes les deux

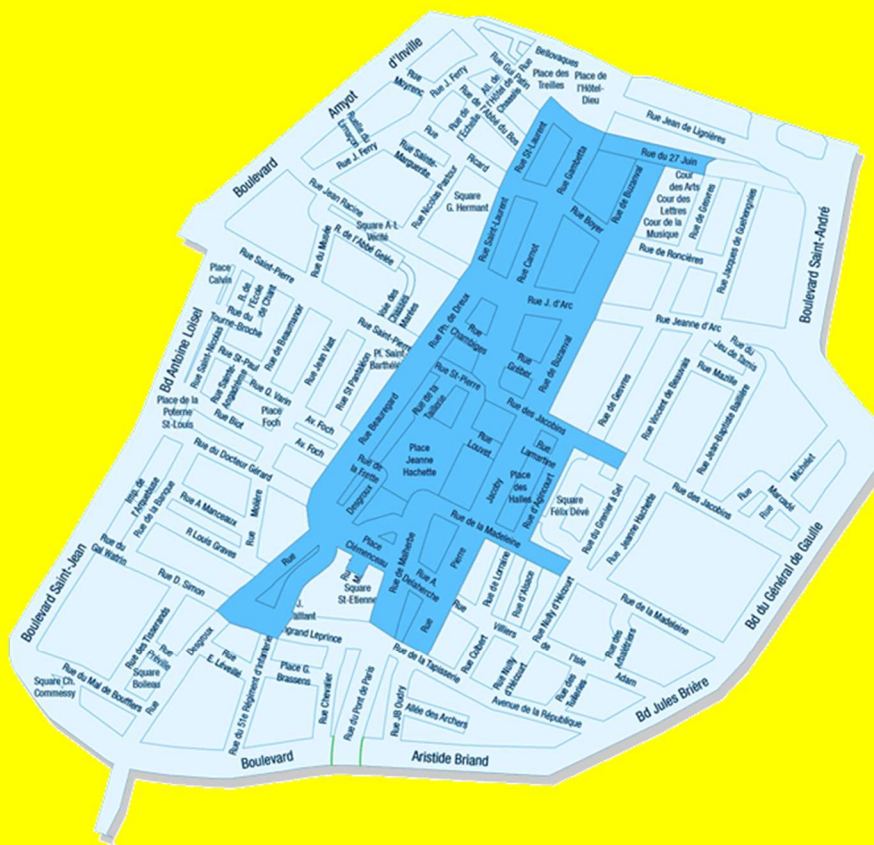
semaines sur les autres communes depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri, avec les mêmes jours d'exemption que pour les déchets résiduels.

Avant la mise en place de l'extension de tri courant 2019, la collecte des emballages ménagers recyclables concernait séparément les corps creux (emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires) et les corps plats (papiers-journaux-magazines-cartons) pour les particuliers, ainsi que les cartons et papiers de bureaux pour les professionnels. Désormais avec l'extension des consignes de tri, tous les emballages et tous les papiers sont collectés dans le même bac et lors de la même collecte. La collecte des cartons et papiers de bureaux pour les professionnels est conservée.

Sur les 53 communes, la collecte est assurée par la société SEPUR.

Les jours et fréquences de collecte par secteur d'habitat de Beauvais et par secteur géographique de la CAB sont précisés sur les cartes ci-après.

Jours de collecte à Beauvais (Centre-ville et hyper-centre) – ordures ménagères et emballages, papiers et cartons



**BEAUVAIS
CENTRE-VILLE**

**BEAUVAIS
HYPER CENTRE**

Collecte
Ordures ménagères

LUNDI, MARDI, MERCREDI,
JEUDI, VENDREDI



LUNDI, MARDI, MERCREDI,
JEUDI, VENDREDI, SAMEDI

Collecte
Emballages / Papiers / cartons

MERCREDI



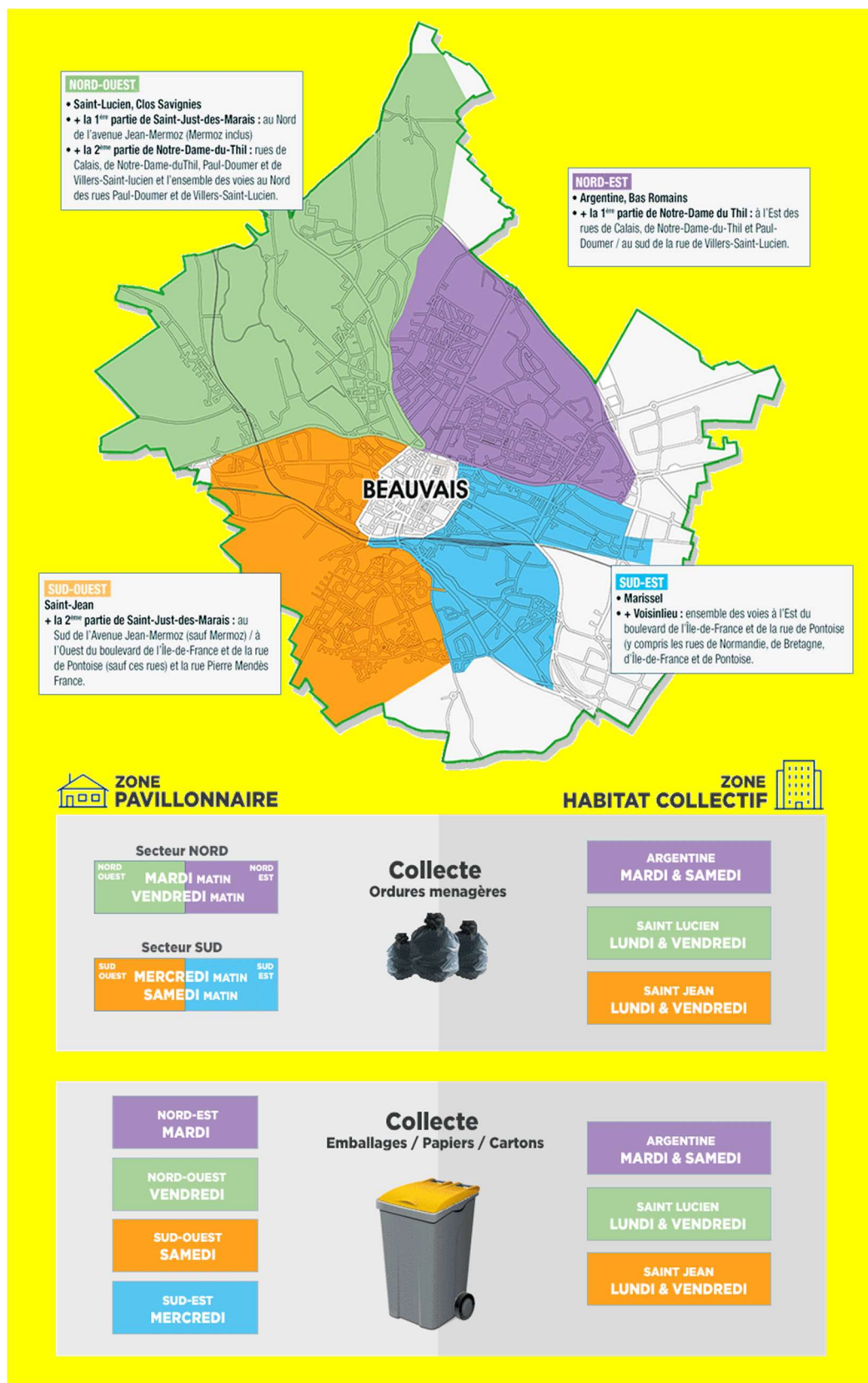
MERCREDI

Collecte
Cartons professionnels



LUNDI, MARDI, MERCREDI,
JEUDI, VENDREDI, SAMEDI

Jours de collecte à Beauvais (Quartiers) – ordures ménagères et emballages, papiers et cartons



Jours de collecte 52 communes de la CAB (Hors Beauvais) – ordures ménagères et emballages, papiers et cartons



Collecte
Ordures ménagères

Collecte
Emballages / Papiers / Cartons



MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

MARDI
SEMAINES IMPAIRES

MARDI
SEMAINES PAIRES

MERCREDI
SEMAINES IMPAIRES

MERCREDI
SEMAINES PAIRES

JEUDI
SEMAINES IMPAIRES

JEUDI
SEMAINES PAIRES

VENDREDI
SEMAINES IMPAIRES

VENDREDI
SEMAINES PAIRES

La collecte sélective des déchets végétaux.

Cette collecte est assurée par la société SEPUR sur les communes (Hors Bailleul-sur-Thérain) de la CAB.

Les déchets végétaux représentent l'ensemble des déchets de jardin des particuliers : tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies, branchages d'arbustes, etc. Ces déchets doivent être exempts de tout autre type de matériaux y compris les terres, sables, gravats et fumiers.

La collecte des déchets végétaux est réservée exclusivement aux maisons particulières. L'habitat collectif, les résidences privées et les bailleurs ne bénéficient pas de cette prestation.

La collecte en porte-à-porte des déchets végétaux a lieu de début avril à fin novembre. La collecte est hebdomadaire et fait l'objet de quatre sectorisations :

- Lundi matin : Allonne, Auchy-la-Montagne, Auneuil, Auteuil, Aux Marais, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Fontaine-Saint-Lucien, Fouquenes, Francastel, Frocourt, Goincourt, Guignecourt, Herchies, Hermes, Juvignies, Lachaussée-du-Bois-d'Écu, Le Mont Saint-Adrien, Le Saulchoy, Luchy, Maisonnelle-Saint-Pierre, Milly-sur-Thérain, Nivillers, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rochy-Condé, Rotangy, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud, Saint-Paul, Savignies, Therdonne, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse, Warluis ;
- Mardi matin : Laversines, Fouquerolles, Velennes, Lafraye, Haudivillers, Le Fay-Saint-Quentin ;
- Mercredi matin : Rémérangles, Litz, La Rue-Saint-Pierre, La Neuville-en-Hez ;
- Jeudi matin : Beauvais.

Les déchets végétaux doivent être présentés à la collecte soit dans des conteneurs dédiés soit dans des sacs papiers, fournis gratuitement et distribués par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Les administrés ayant des volumes importants à évacuer doivent apporter leurs déchets végétaux dans les déchetteries intercommunales, les points verts du territoire de l'agglomération ou pratiquer le compostage individuel.

La collecte des objets encombrants.

La collecte des objets encombrants s'effectue, en porte-à-porte, sur rendez-vous après appel téléphonique des usagers. Ce service est destiné en priorité aux personnes à mobilité réduite ou non véhiculé pour se rendre en déchetterie.

Cette prestation est assurée par la société SITA Oise. Les objets encombrants sont collectés en deux flux :

- les objets encombrants non valorisables collectés en benne ;

- les objets encombrants valorisables, les déchets électriques et électroniques ainsi que la ferraille sont collectés à l'aide d'un camion plateau.

La société SITA Oise, lors de la collecte des encombrants, est tenue de préserver l'état des objets pouvant être réemployés, ainsi que des appareils électriques et électroniques. Ces derniers sont collectés de sorte de pouvoir être isolés au vidage.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} avril 2023, les autres objets encombrants sont compactés lors du ramassage et évacués via la déchèterie de Beauvais.

Entre dans la dénomination "objets encombrants", l'ensemble des objets d'équipement ménager qui, en raison de leur poids, de leur volume ou de leur nature ne peuvent être présentés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers. (Par exemple : lave-linge, réfrigérateur, congélateur, appareils de cuisson, vélos, meubles, sommiers, matelas, canapés ...).

Ne sont pas compris dans la dénomination "objets encombrants" :

- les gravats issus des travaux des particuliers ;
- les déblais, gravats, décombres ou débris provenant des travaux publics ou privés ;
- les déchets fermentescibles : déchets ménagers, déchets végétaux, souches d'arbres ;
- les déchets dangereux des ménages : peinture, huile de vidange, piles, batteries... ;
- les pneus, les bouteilles de gaz, les extincteurs.

La collecte des déchets assimilables.

Sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, les déchets assimilables aux déchets ménagers (ne provenant pas des ménages) sont collectés en même temps que ceux produits par les ménages, sous réserve du respect du type et des quantités de déchets présentés à la collecte.

Sont concernés, les différents bâtiments administratifs, les établissements scolaires, les artisans, les commerçants, les petites et moyennes entreprises et industries ... La collecte se faisant en même temps que celle des ménages, le tonnage n'est pas quantifié avec exactitude.

Pour répondre plus spécifiquement aux besoins des professionnels et des administrations, une collecte de cartons est en place sur la zone hypercentre et les zones d'activités de Beauvais.

Les collectes par apport volontaire.

La collecte sélective en apport volontaire est désormais bien implantée sur le territoire de l'agglomération et représente un excellent complément à la collecte organisée en porte-à-porte.

Elle s'opère sur le domaine public ou assimilé grâce à des colonnes de récupération destinées à recevoir :

- les emballages et papiers (colonne à plastron gris ou jaune ou colonne à plastron bleu) ;
- les ordures ménagères (colonne à plastron gris) ;

- le verre (colonne à plastron vert).

393 colonnes aériennes et 175 colonnes enterrées sont réparties sur les 53 communes de l'agglomération pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

Sur la ville de Beauvais, il y a :

- 58 colonnes à papiers (24 aériennes et 37 enterrées) ;
- 70 colonnes pour les emballages plastiques (31 aériennes et 39 enterrées) ;
- 166 colonnes pour la collecte du verre (130 aériennes et 36 enterrées) ;
- 63 colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères.

Sur les communes rurales, il y a 208 colonnes destinées à la collecte du verre ainsi que 4 colonnes aériennes dédiées aux papiers et aux emballages plastiques.

La collecte du verre par apport volontaire est assurée par les sociétés REMONDIS ainsi que son sous-traitant MINERIS.

La collecte des emballages plastiques et métalliques, des papiers-cartons et des ordures ménagères en apport volontaire est assurée par les mêmes opérateurs que ceux en charge de la collecte en porte-à-porte.

La collecte des textiles.

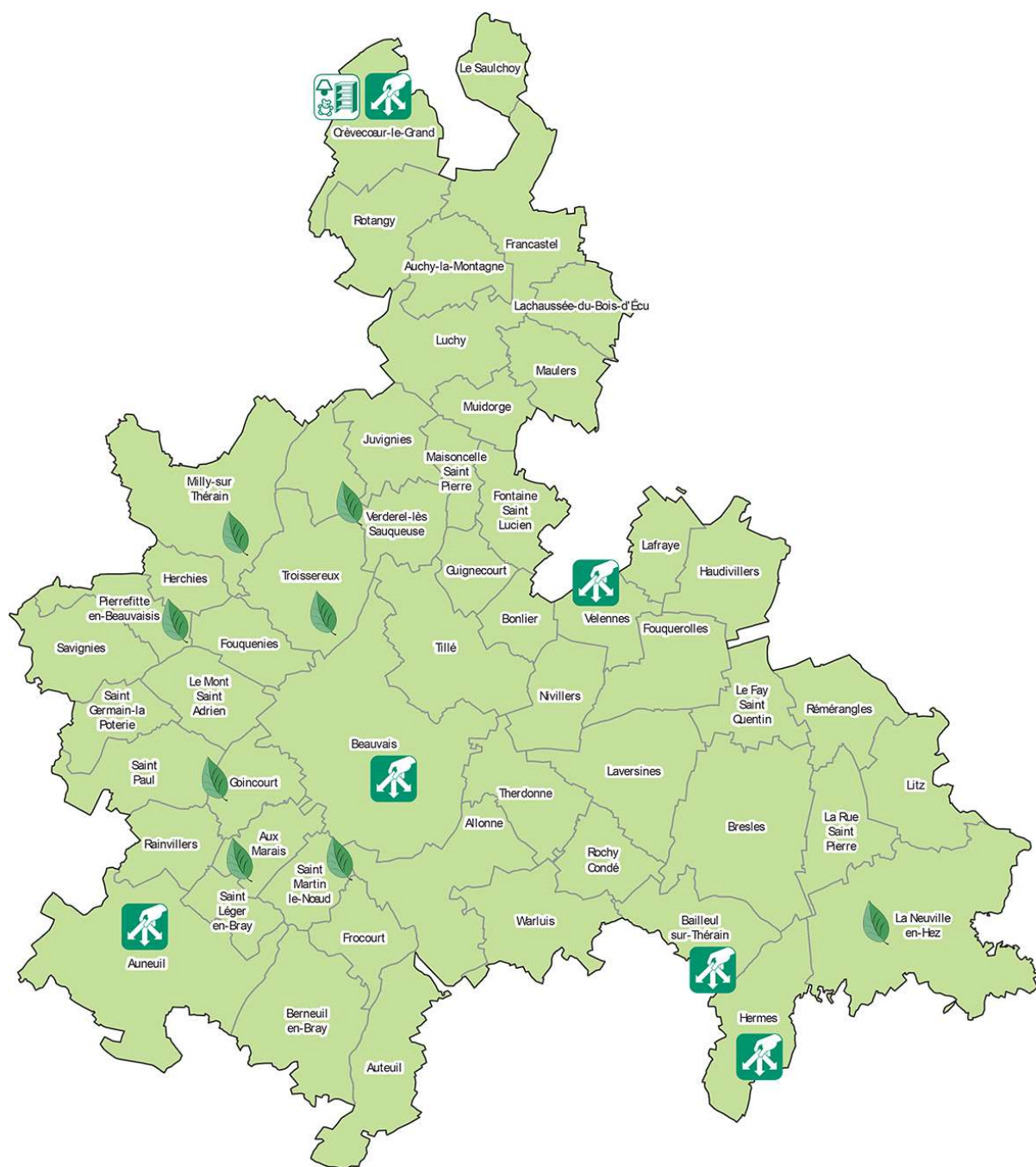
En raison des difficultés logistiques rencontrées par ECOTEXTILE (ancien partenaire historique), le service déchets a choisi en 2023 de ne travailler plus qu'essentiellement avec l'association le Relais, selon le même mode de fonctionnement mis en place depuis 2012 soit : signature d'une convention tripartite qui associe également la commune d'accueil des bornes. C'est aujourd'hui 80 points d'apport volontaire destinés aux textiles d'habillement, linges de maison et chaussures (TLC), qui sont présents sur notre territoire.

Les TLC usagés peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire, exemple en vidéo Les textiles de bonne qualité permettent d'approvisionner les magasins de fripes en France ou à l'étranger. Les textiles abîmés sont transformés en chiffon d'essuyage, rembourrage, combustible, isolants...

Les équipements intercommunaux : les déchetteries et les points verts.

Les déchetteries et les points verts sont des espaces aménagés permettant aux habitants de la communauté d'agglomération du Beauvaisis d'évacuer, par apport volontaire, des déchets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les gardiens des déchetteries et des points verts sont là pour assurer la propreté des lieux et aider au tri des produits.



La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) s'appuie sur un réseau de 5 déchetteries (dont une, Velennes fermée au 1^{er} avril 2023) ; une déchetterie-recyclerie et de 9 points verts. Les usagers des communes de Herchies, Pierrefitte-en-Beauvais, Savignies et Saint-Germain-la-Poterie peuvent accéder à la déchetterie de Lachapelle-aux-Pots dans le cadre d'une convention de partenariat avec le SMDO. A l'inverse, les déchetteries d'Auneuil et de Crèvecœur-le-Grand sont accessibles à des usagers extérieurs au territoire en provenance de 32 communes.

La déchetterie intercommunale de Beauvais.

Ouverte en 2018, elle est située au 6 rue Marius DOFFOY à Beauvais. Elle a été construite et est exploitée dans le cadre d'un marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance confié à la société Véolia propreté. Le gardiennage est assuré en régie par 5 agents de la CAB.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Du 1 ^{er} avril au 31 octobre		Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
Du lundi au samedi	9h - 12h50 et 14h - 17h50	Du lundi au samedi	9h - 12h50 et 14h - 16h50
Le dimanche	9h - 12h50	Le dimanche	9h - 12h50

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux,
- Le bois brut et autres bois ;
- Les gravats propres et gravats souillés ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants non recyclables : matelas, canapés ... ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants ... ;
- Le verre ;
- Les textiles ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- L'amiante lié à des matériaux inertes (depuis juillet 2007 sous conditions strictes) ;
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ;
- Les capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques ;
- Les déchets destinés au réemploi.

La déchetterie intercommunale d'Auneuil.

Ouverte en octobre 2005, la déchetterie est située rue de la Sablière dans la zone industrielle de la commune d'Auneuil. Le gardiennage est assuré en régie par 2 agents de la CAB. L'évacuation de la majorité des déchets est assurée par le SMDO. Agri-Environnement prend en charge les déchets végétaux.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Du 1 ^{er} avril au 31 octobre		Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
Lundi au samedi	9h – 12h50 et 14h – 17h50	Du lundi au samedi	13h – 16h50

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux ;
- Le bois ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants ... ;
- Le verre ;
- Les textiles ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ;
- Les capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques ;
- Les déchets destinés au réemploi.

La déchetterie intercommunale de Bailleul-sur-Thérain.

La déchetterie est située au Mont César, route départementale n°125 sur la commune de Bailleul-sur-Thérain. Le gardiennage est assuré en régie par un agent de la CAB. Le site est mis à disposition de la CAB par la société Véolia propreté qui nous loue la parcelle, assure le transport et le traitement des déchets.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Lundi	14h – 16h50
Mardi – Jeudi – Vendredi - Samedi	9h - 12h50 et 14h - 16h50
Fermeture le mercredi	

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux ;
- Le bois ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants ... ;
- Le verre ;
- Les textiles ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les capsules Nespresso ;

- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques.

La déchetterie intercommunale de Hermes.

La déchetterie est située sur la zone industrielle du Moulin de l'Isle à Hermes. Le gardiennage est assuré en régie par un agent de la CAB. Le transport et le traitement des déchets sont assurés par le SMDO.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Mercredi	9h - 11h50
Vendredi	14h - 16h50
Samedi	9h - 11h50 et 14h - 16h50

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux ;
- Le bois ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants ... ;
- Le verre ;
- Les textiles ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ;
- Les capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre
- Les pneumatiques ;
- Les bouteilles de gaz ;
- Les déchets destinés au réemploi.

La déchetterie intercommunale de Velennes

Restée opérationnelle jusqu'au 31 mars, elle a fermé ses portes définitivement au 1^{er} avril.

La déchetterie-recyclerie intercommunale de Crèvecœur-le-Grand.

La déchetterie est située sur la zone industrielle du Parquet d'Alouettes - rue de Breteuil à Crèvecœur-le-Grand. Le gardiennage de la déchetterie, la réparation des objets récupérés et leur vente sont assurés en régie par 6 agents et 6 bénévoles. Le transport et le traitement des déchets sont assurés par le SMDO.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Lundi	9h - 11h50 et 14h - 17h50
Mercredi	9h -11h50 (du 01/05 au 31/10) et 14h - 16h50
Vendredi	14h -17h50
Samedi	9h - 12h20 et 14h - 17h20

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux ;
- Le bois ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants ... ;
- Le verre ;
- Les textiles ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques ;
- Les bouteilles de gaz ;
- Les déchets destinés au réemploi.

« Ch'tout pour rien » et beaucoup plus !

Le magasin CH'TOUT POUR RIEN de la recyclerie est ouvert pour la vente les jeudis toutes les 2 semaines.

Créée en 2001 à l'initiative des élus de l'ex-communauté de communes de Crèvecœur-le-Grand, la déchetterie - recyclerie de Crèvecœur-le-Grand est intégrée, depuis le 1^{er} janvier 2018, au réseau des déchetteries de l'agglomération du Beauvaisis.

À la déchetterie de Crèvecœur-le-Grand, près de 80% des déchets sont valorisés ! Ils le sont par le recyclage et par le compostage mais aussi par le réemploi puisqu'une recyclerie lui a été associée pour vendre, dans son magasin « Ch'tout pour rien », les objets réutilisables. On y trouve toutes sortes d'articles d'équipements de la maison et de la personne (électroménager, hi-fi, informatique, textiles, mobilier, vaisselle, objets culturels, quincaillerie...). Une caverne d'Ali Baba pleine d'objets qui encombraient greniers et garages, et qui peuvent retrouver une seconde vie après avoir été triés, nettoyés et réparés si besoin.



La déchetterie - recyclerie combine les dimensions environnementale et sociale de l'économie circulaire : le réemploi, plutôt que l'achat neuf, permet de réduire la production de déchets, de préserver les ressources (matières premières, eau, énergie), de réduire les transports de marchandises... ; et il remet en circulation des produits accessibles à des prix solidaires.

Les ventes permettent d'autofinancer 2 postes à temps plein, sur les 6 emplois créés pour faire fonctionner l'installation.

Les points verts.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a développé depuis sa création un système de gestion multi-filières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de neuf plates-formes.

	Horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre	Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars
<i>Aux Marais Rue de Rainvillers</i>	<i>Lundi et vendredi 16h – 19h</i>	<i>1^{er} et 3^e samedi du mois 9h – 12h</i>
<i>Pierrefitte-en-Beauvaisis Impasse de Gournay</i>	<i>Lundi et samedi 16h30 – 19h30</i>	<i>2^e lundi et 4^e samedi du mois 9h – 12h</i>
<i>Saint-Martin-le-Nœud Route de Saint-Léger-en-Bray</i>	<i>Lundi 9h – 12h Samedi 13h – 16h</i>	<i>1^{er} samedi et 3^e samedi du mois 9h00 – 12h</i>
<i>Troissereux Rue du Marais</i>	<i>Lundi et samedi 13h30 – 16h30</i>	<i>1^{er} samedi et 3^e lundi du mois 13h30 – 16h30</i>
<i>Warluis Rue des Prairies</i>	<i>Mardi et jeudi 16h – 17h30 et 2^e et 4^e samedi du mois 10h – 12h</i>	<i>Mardi 15h30 – 17h00 2^e samedi du mois 10h – 12h</i>

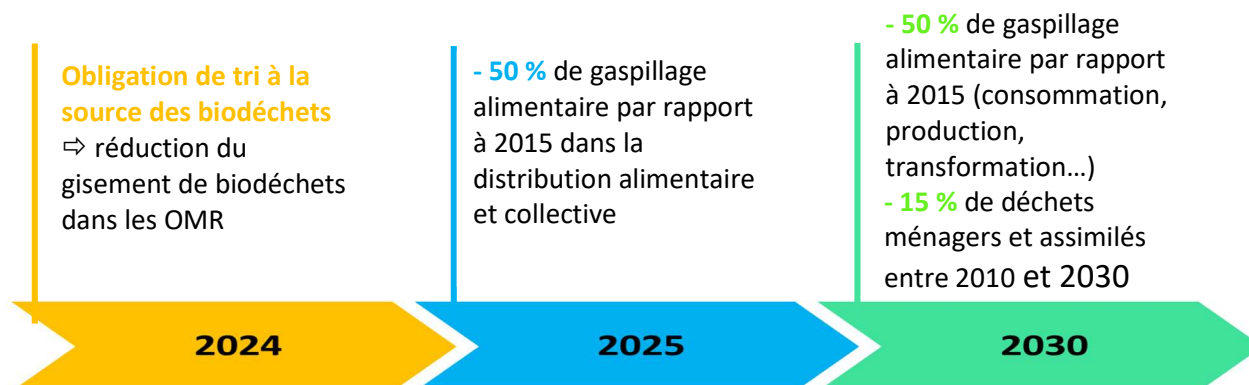
	Horaires d'été du 1 ^{er} avril au 30 novembre	Horaires d'hiver du 1 ^{er} décembre au 31 mars	
Milly-sur-Thérain Les Forges - Rue des Etangs	Lundi et samedi 14h – 17h	2 ^e samedi du mois 9h – 12h 4 ^e lundi du mois 13h – 16h	
Verderel-lès-Sauqueuse Guéhengnies	Lundi 14h – 17h Samedi 9h – 12h	2 ^e et 4 ^e samedi du mois 9h – 12h	
Goincourt 26 rue Jean Jaurès	Lundi 13h – 16h Samedi 9h – 12h	1 ^{er} lundi et 2 ^e samedi du mois 9h – 12h	
La Neuville-en-Hez	Horaires d'été 1 ^{er} avril au 31 octobre	Horaires d'hiver du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
		Novembre	1 ^{er} décembre au 31 mars
	Lundi et Mercredi 17h30 – 19h Samedi 9h – 12h et 14h – 17h	Samedi 9h – 12h 14h – 17h	Samedi 9h – 12h

9 LES INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels ou ordures ménagères résiduelles (OMR).

Objectifs de valorisation et de prévention des déchets en lien avec la collecte des ordures ménagères résiduelles

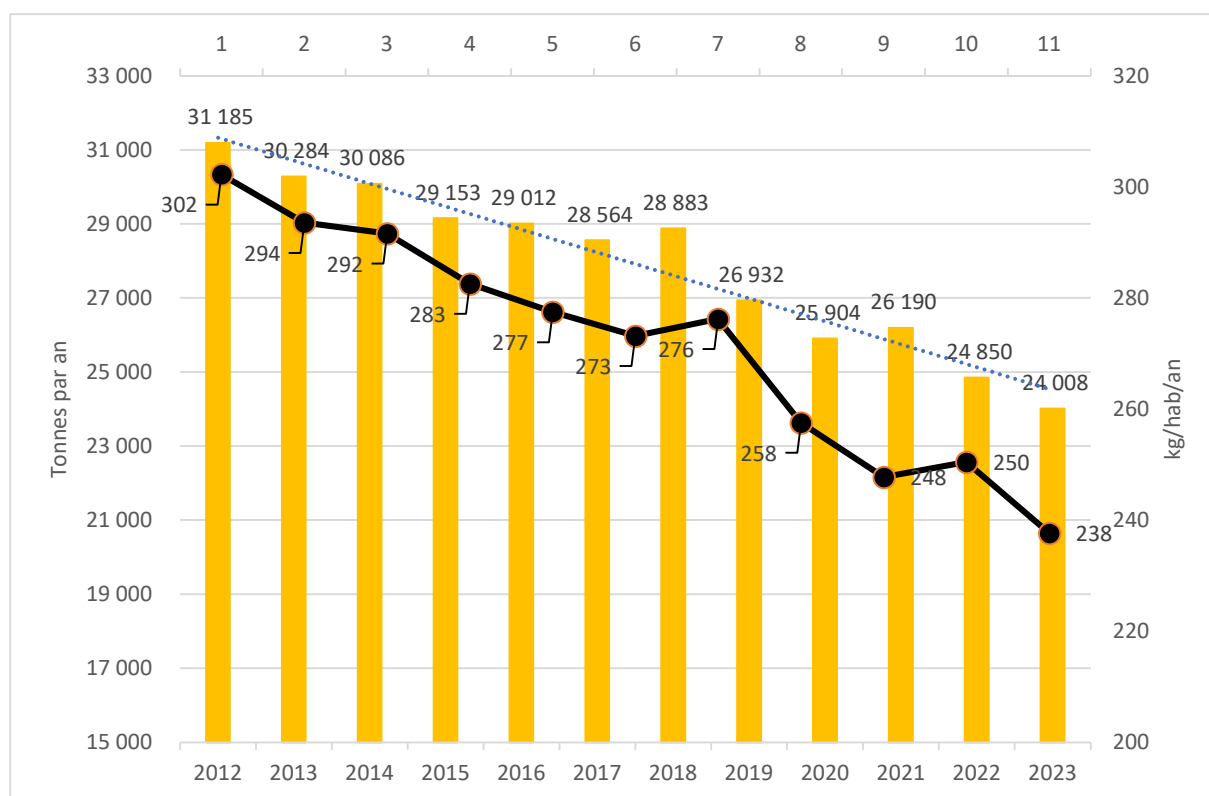
Depuis 2003, une comparaison détaillée des résultats fait apparaître une baisse régulière des tonnages d'ordures ménagères du fait notamment de l'arrêt de la collecte systématique des encombrants avec les ordures ménagères, de la mise en place de la collecte sélective des déchets végétaux depuis le 1^{er} avril 2005 et de l'extension des consignes de tri en 2019.



Pour l'année 2023, la production annuelle d'ordures ménagères est de 231 kg/hab./an, en baisse de près de 842 tonnes par rapport à l'année 2022, soit une diminution de 3,39 %. Cette baisse s'explique d'une part, en raison d'un contexte économique particulier, qui a entraîné une baisse du pouvoir d'achat des particuliers dû à une hausse de l'inflation. D'autre part, à volonté des usagers de privilégier l'achat de produits recyclés ou de seconde main, voire de procéder dans la mesure du possible à la réparation de ses propres équipements.

Selon l'ADEME, 39 % du gisement d'ordures ménagères peut faire l'objet d'opérations de prévention de la production de déchets. Dans cette optique, la CAB a mis en œuvre de nombreuses actions de préventions comme le compostage individuel, des campagnes anti-gaspillage en communiquant sur des écogestes et la promotion du stop pub. Par ailleurs le service cadre de vie-déchets a effectué depuis 2011 un travail important de sensibilisation des professionnels, à une meilleure gestion de leurs déchets, conduisant à une valorisation systématique de leurs cartons, et le respect des limites de volume collecté. Ce travail doit désormais s'étendre à l'ensemble des établissements publics et des petites et moyennes entreprises et industries.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés depuis 2012

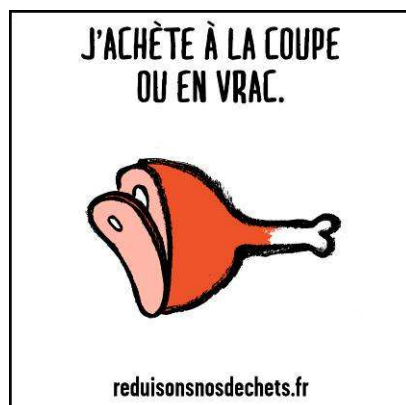


Malgré cela des efforts sont encore à fournir :

- Le gisement de biodéchets au sein des OMR est estimé à 89 kg/an/hab¹ ;
- Les produits alimentaires non consommés ou gaspillés représentent environ 50 kg/hab./an.² ;

1 Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets – novembre 2020 – SAGE Engineering - SMDO
 1. ² La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2013-2015 – Edition : février 2019 – Source ADEME

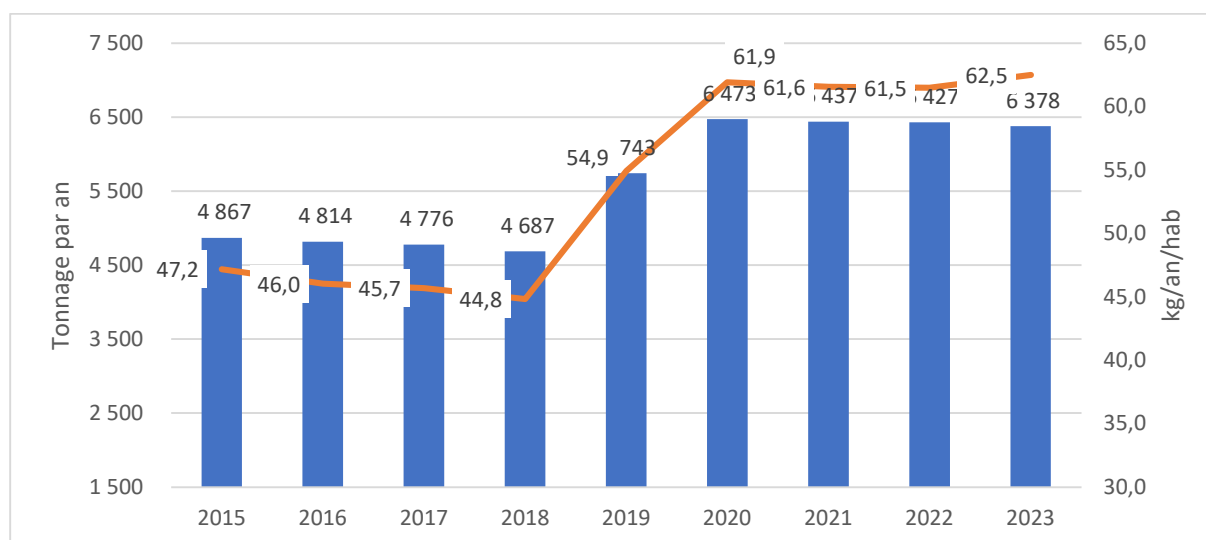
- 36 % d’emballages concernés par les consignes de tri se retrouvent dans les ordures ménagères.³ ;
- 73 % du gisement de textile d’habillement et de la maison est présent en mélange dans les déchets ménagers résiduels, soit 6 kg/hab./an.⁴.



La collecte sélective des emballages et des papiers

Depuis la mise en place de l’extension des consignes début avril 2019, les déchets issus de la collecte sélective sont désormais tous les emballages et papiers. L’extension des consignes de tri facilite le message adressé aux usagers en leur permettant de trier l’ensemble des emballages et des papiers dans la poubelle réservée à la collecte sélective. Les nouvelles consignes demandent un apprentissage, des modifications d’habitudes et d’organisation au domicile, et donc du temps. Plusieurs freins à un tri plus complet et plus régulier ressortent et détournent du bac de tri une partie des emballages, comme les emballages souillés par des restes alimentaires et la saturation du stockage au domicile. Le problème de difficultés de tri sur le centre-ville de Beauvais avec un habitat dense et de petite taille a été résolu avec la dotation en sacs transparents pour la collecte des emballages et papiers en mélange.

Evolution des tonnages d’emballages et papiers collectés depuis 2015



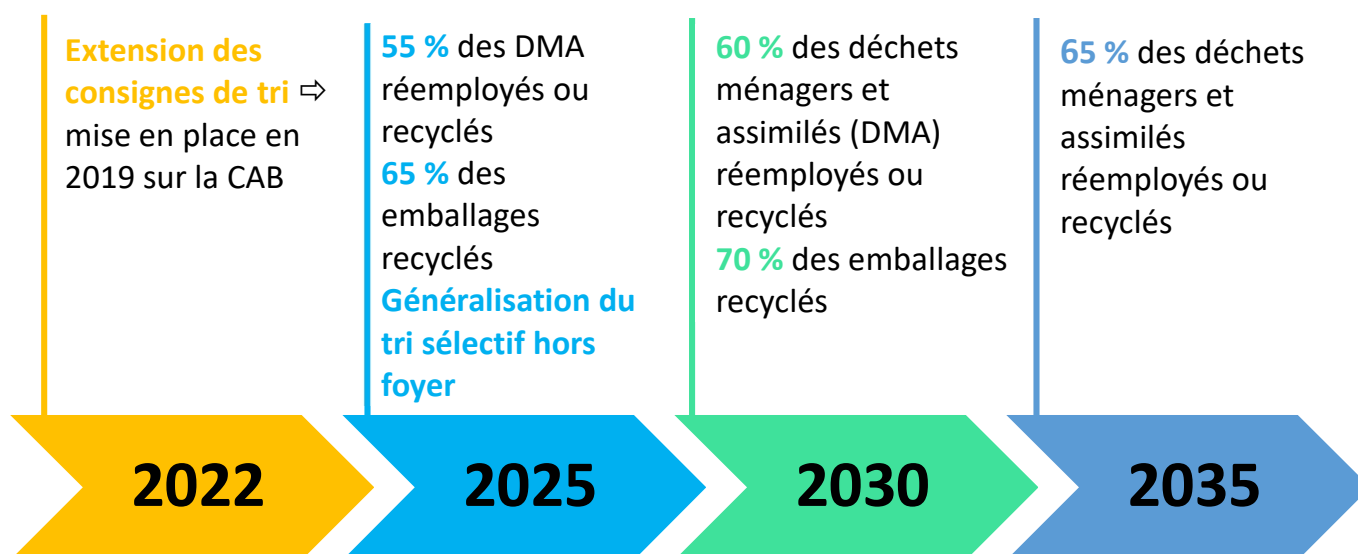
³ Campagne de caractérisations sur déchets ménagers résiduels entre mai et décembre 2018 - SMDO

⁴ Campagne de caractérisations sur déchets ménagers résiduels entre mai et décembre 2018 - SMDO

En 2023, 6 378 tonnes d’emballages et papiers ont été collectées issues de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux), soit une légère baisse de près de 0.8 % ou de 49 tonnes. L’appropriation du geste de tri étant acquis depuis maintenant 3 ans, il semble qu’aujourd’hui, la mise en place d’une tarification incitative, ou de campagnes intensives de prévention et de communication, pourront faire évoluer à la hausse les tonnages futurs. A défaut une stagnation voire une diminution des tonnages collectés pourraient être amenées à se développer dans le futur.

Les emballages et papiers collectés sur la CAB représentent près de 62 kg/hab./an en 2023 contre 47 kg/hab./an en France.

Objectifs de valorisation et de prévention des déchets en lien avec la collecte des



Aspects financiers > postes de dépenses	2023		2022	
	Collecte	Traitement	Collecte	Traitement
Ordures ménagères	4 311 833 €	1 135 872 €	3 979 946 €	1 515 011 €
Emballages et papiers				
Contribution forfaitaire au SMDO	/	789 294 €	/	1 071 866 €
TOTAL	6 236 999 €		6 566 823 €	
Coût par habitant	59,90 €/hab.		63 €/hab.	
Coût à la tonne	205 €/tonne		210 €/tonne	

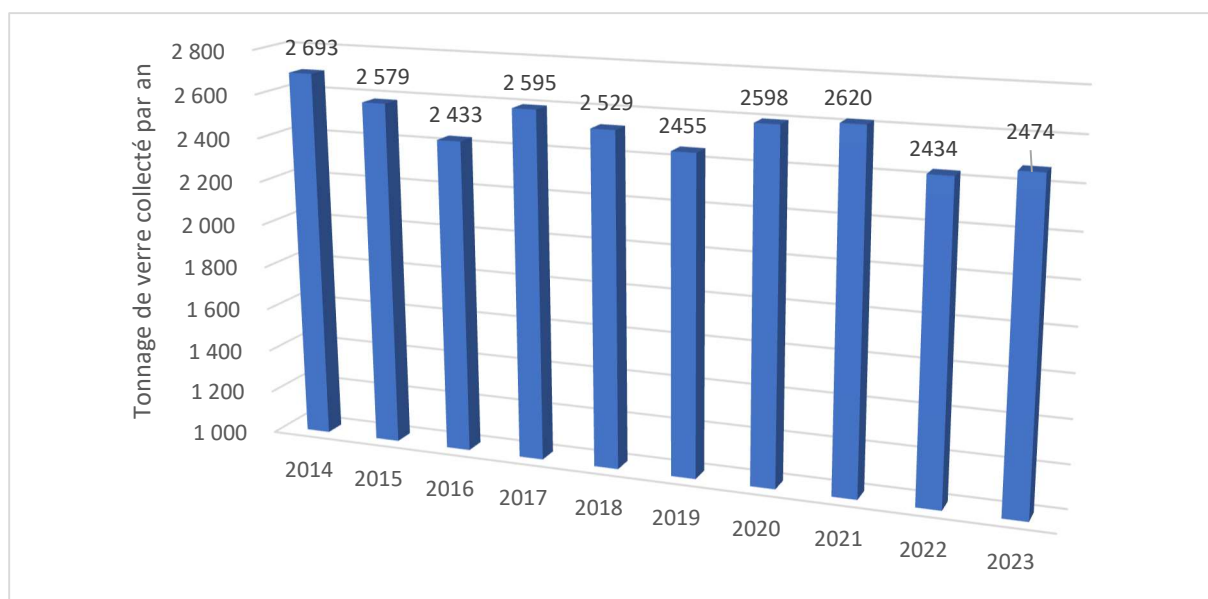
Les coûts confondus liés aux collectes, traitement et contribution forfaitaire des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif sont en baisse de 5% en 2023. Cette minoration est dû à la fois à la réduction des tonnages collectés en ordures ménagères mais, également à la baisse de la contribution forfaitaire versée au SMDO. Permettant ainsi comme en 2022, de juguler

l'évolution des coûts de collectes en lien avec les révisions des marchés, mais également les coûts liés aux réformes de taxations. (TGAP).

La collecte sélective du verre

La collecte du verre est organisée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire. En 2023, cette collecte a généré 2 474 tonnes (23,76 kg/hab./an contre 29,0 kg/hab./an en France).

Evolution des tonnages de verres collectés depuis 2014



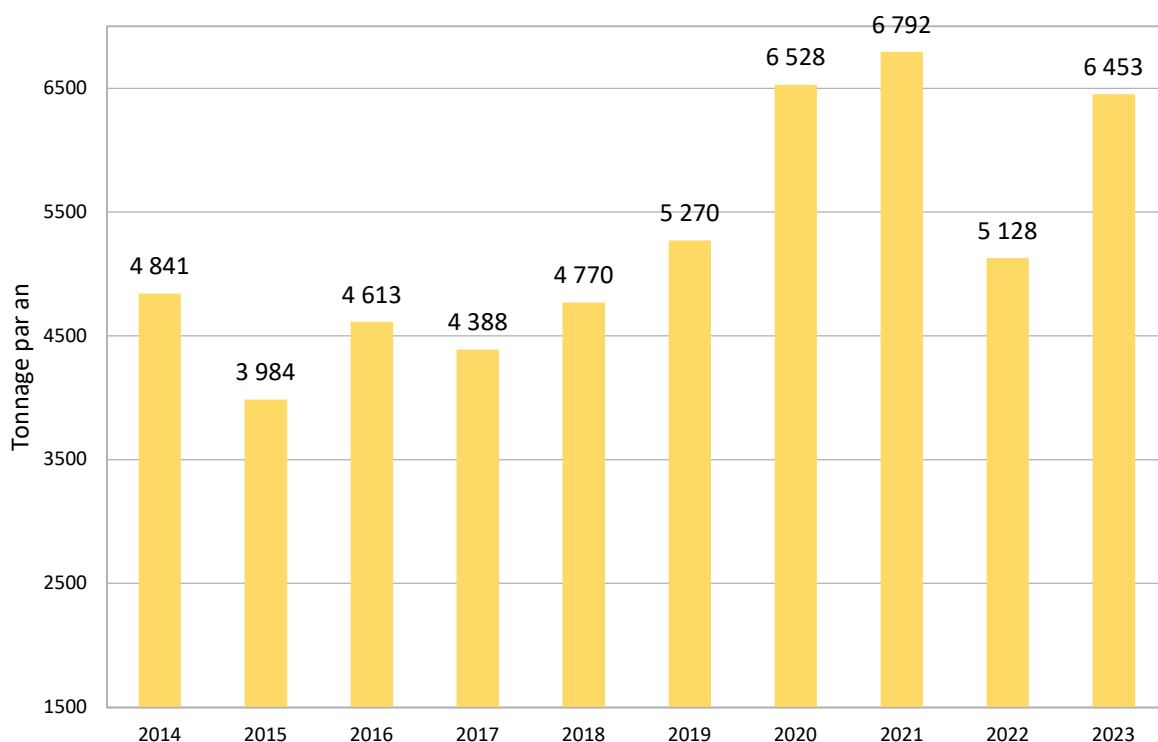
Incitation au tri du verre et à une utilisation plus importante des colonnes pour augmenter le geste du tri du verre. En France, plus de 2 millions de tonnes de verre sont collectées, ce qui représente un taux de recyclage de 76,1%, soit plus de trois bouteilles sur 4 (chiffre ADEME 2020).

Aspects financiers > postes de dépenses	2023	2022
Collecte et évacuation	134 503 €	119 563 €
Recettes	75 080 € (4ème trimestres 2022 et 3 trimestres 2023)	75 809 € (2 trimestres 2021 et 3 trimestres 2022)
Total	59 443 €	43 754 €
Coût à la tonne	24 €/tonne	18 €/tonne
Coût par habitant	0,57 €/hab.	0,42 €/hab.

La collecte sélective des déchets végétaux en porte-à-porte

6 453 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2023 en porte-à-porte, soit 1 325 tonnes de plus qu'en 2022 (+ 25 %).

Evolution des tonnages de déchets végétaux collectés en porte-à-porte depuis 2014



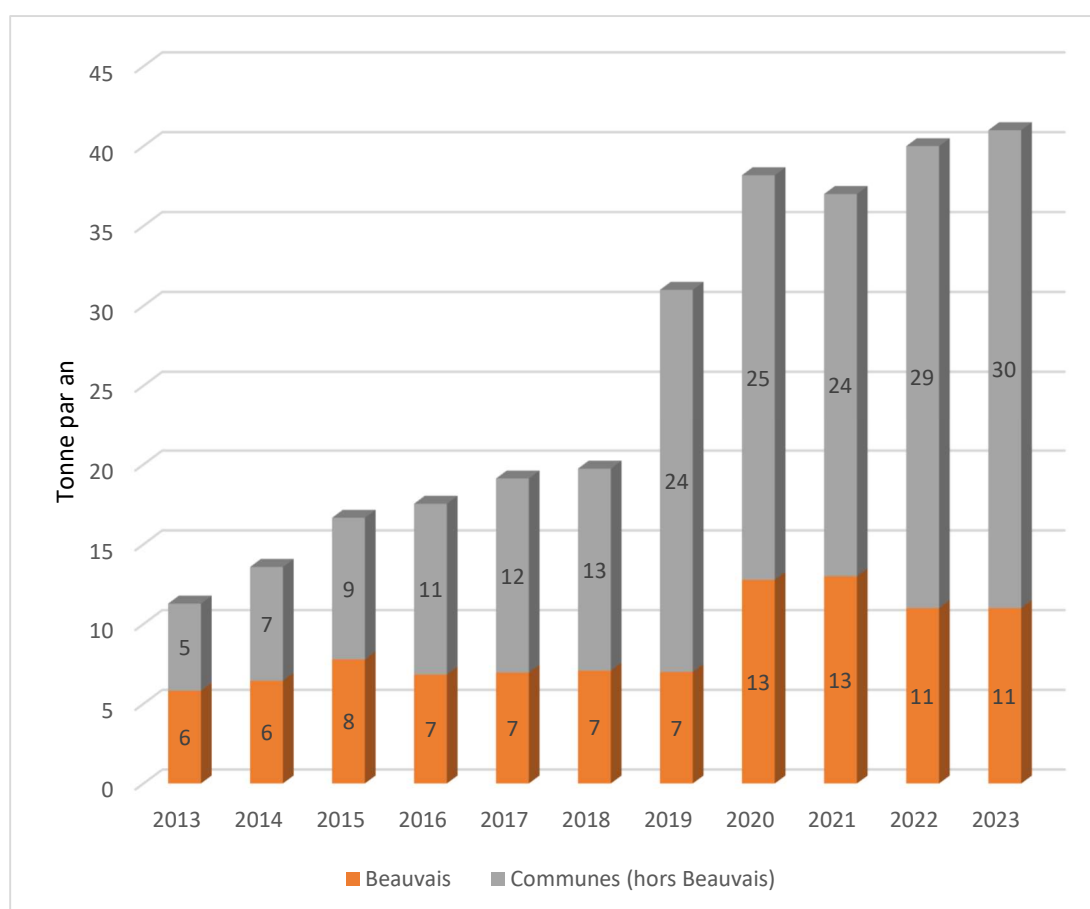
Les déchets sont collectés majoritairement en sacs papiers fournis par l'agglomération. Des conteneurs à déchets végétaux sont déployés sur 22 communes. Compte tenu de la durée de vie de ces bacs supérieure à dix ans, et des économies réalisées sur l'achat des consommables (sacs kraft), le retour sur investissement est estimé entre 4 et 5 ans.

Aspects financiers > postes de dépenses Déchets végétaux	2023	2022
Collecte	925 211 €	704 445 €
Achat des sacs	194 212 €	219 610 €
Distribution des sacs par EMMAÜS	38 229 €	37 235 €
Participation SMDO	159 488 €	159 679 €
Total	1 317 140 €	1 120 969 €
Coût à la tonne	204 €/T	219 €/T
Coût par habitant	12.90 €/hab	10,72 €/hab

En raison d'une hausse significative des tonnages collectés en 2023 par rapport à l'année 2022 (+1 325 tonnes), les coûts à la tonne ont baissé au contraire des coûts par habitant qui subissent une majoration, due à l'augmentation des coûts de collecte.

- La collecte des sapins de Noël des fêtes de fin d'année 2022-2023

Evolution des tonnages de sapins collectés en porte-à-porte depuis 2013



Depuis son lancement en 2013, les tonnages de sapins collectés ne cessent de progresser. Depuis les fêtes de fin d'année 2022-2023 ceux sont 40 tonnes de sapins qui sont collectés durant cette période soit environ plus de 7 000 sapins.

- Compostage des déchets végétaux

Environ 30% de nos déchets ménagers sont d'origine organique et facilement décomposables ; ils représentent donc une part importante de notre poubelle. Moyennant un tri judicieux, il est facile de valoriser ces déchets sur place pour fabriquer du compost. Cet écogeste permet non seulement de réduire les déchets ménagers mais aussi de fabriquer du compost. Près de 3 432 foyers sont aujourd'hui équipés de ce système. La CAB propose à la vente des composteurs en plastique recyclé à tarifs réduits : 400 litres au prix de 14 €, 600 litres : 21 € et 800 litres : 23 €.



232 composteurs ont ainsi été vendus en 2023.

Les avantages du compostage sont nombreux :

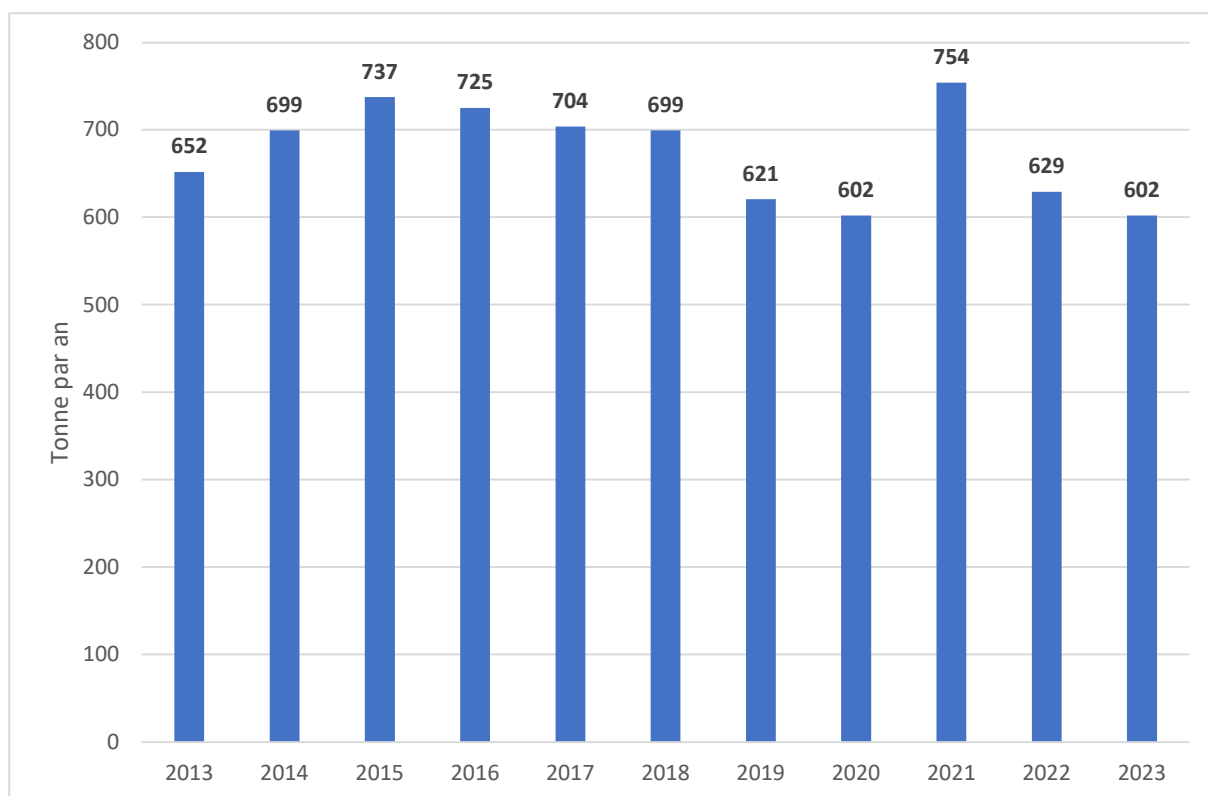
- Diminution de la production de déchets : les matières organiques représentent un tiers des ordures ménagères ;
- Conservation du cycle naturel, par un retour à la terre de la matière organique ;
- Fabrication de son propre engrais naturel.

La collecte sélective des objets encombrants

Au cours de l'année 2023, 602 tonnes d'encombrants (629 T en 2022) ont été collectées en porte-à-porte suite aux appels téléphoniques des habitants de l'agglomération. Depuis avril 2023 l'ensemble de ces déchets valorisables, auparavant transférés en centre d'enfouissement, est dorénavant exporté vers la déchèterie de Beauvais. Afin d'être revalorisés dans les centres de traitement adaptés.

4 095 rendez-vous ont été assurés :

- 3 243 pour les collectifs de la ville de Beauvais ;
- 423 pour l'habitat pavillonnaire de Beauvais ;
- 392 pour l'habitat pavillonnaire des autres communes ;
- 37 dépôts sauvages.



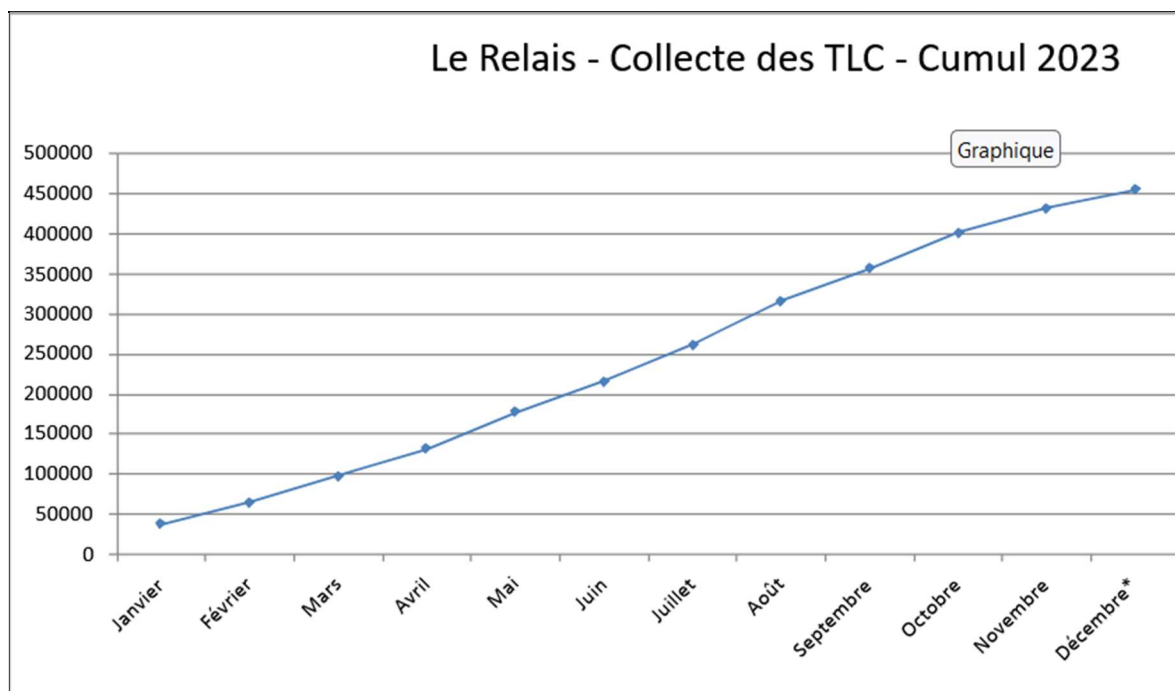
La collecte des objets encombrants en porte-à-porte vient en complément du dispositif d'apport volontaire sur les déchetteries intercommunales, pour les personnes à mobilité réduite ou non véhiculées. Le service gestion des déchets assure également un suivi rigoureux de la prestation de collecte des encombrants sur l'habitat collectif, afin d'éviter des dérives, dont le non-respect du planning de collecte et les dépôts sauvages en dehors des jours de collecte.

Aspects financiers > postes de dépenses	2023	2022
Collecte	185 634 €	170 045 €
Traitement – Participation	148 725 €	121 937 €
Recettes (DEEE)	70 €	1 661 €
Total	334 289 €	290 321 €
Coût à la tonne	555 €/tonne	462 €/tonne
Coût par habitant	3,21 €/hab.	2,78 €/hab.

L'évolution du coût est en lien avec l'évolution des coûts de collecte et des coûts de traitement en lien avec les taxations.

La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

Quantité de textiles collectés sur l'année 2023



La CAB dispose de 78 bornes de textiles (Le Relais) sur son territoire réparti sur 69 points de collecte. Le tonnage collecté en conteneurs est de 455 tonnes en 2023 contre 445,63 tonnes en 2022 sur l'ensemble du territoire de la CAB.

Les autres collectes

La communauté d'agglomération du Beauvaisis prend également en charge le traitement de déchets communaux : espaces verts, nettoyage des voies publiques.

	Déchets assimilés (tonnes)		Déchets végétaux (tonnes)	
	2023	2022	2023	2022
Services techniques Commune de Beauvais	698	1 150	1 303	966
Services techniques Commune d'Auneuil (Dépôt plate-forme de compostage d' Agri-Environnement)	/	/	20	2,5
Services techniques Commune d'Haudivillers (Dépôt plate-forme de compostage de Reuil-sur-Brèche)	/	/	35	17
Total	698	1 150	1 358	985,50

- La mise à disposition de bennes

Pour l'année 2023, 11,76 tonnes de déchets ont été collectées dans le cadre de la mise disposition de bennes métalliques (de 5 à 30 m³) pour la fête foraine de Beauvais ainsi que les aires d'accueil des gens du voyage.

Aspects financiers > postes de dépenses	2023	2022
Traitement des déchets de nettoyage – Commune de Beauvais	103 570 €	70 278 €
Traitement des bennes ponctuelles	1 884 €	4 854 €
Mise à disposition bennes ponctuelles	9 313 €	10 162 €
Total	114 767 €	85 294 €

Les déchetteries

La communauté d'agglomération a en gestion 5 déchetteries et 1 déchetterie-recyclerie.

Présentation des équipements

Beauvais	Auneuil
729 m ³ pour les déchets non dangereux (DND) - 21 aires de dépose (alvéoles et compacteurs) - 2 colonnes d'apport volontaire - 1 local de 60 m ² DEEE Déchets dangereux - local de 30 m ² - 1 colonne à huile - 1 benne amiante 10 m ³	597 m ³ pour les DND - Plateforme de déchets verts de 300 m ³ - 5 bennes de 40 m ³ - 2 bennes de 30 m ³ - 1 benne de 7 m ³ - Enclos DEEE de 30 m ³ Déchets dangereux - 1 armoire 24 m ³ déchets ménagers spéciaux (DMS) - 1 colonne à huile 3 m ³

Bailleul-sur-Thérain	Hermes	Velennes (fermeture définitive 1 ^{er} avril 2023)
112 m ³ pour les DND - 7 bennes 15 m ³ - 1 benne 7 m ³ Déchets dangereux : - 1 armoire 24 m ³ DMS - 1 colonne à huile 3 m ³	218 m ³ pour les DND - 10 bennes 15 m ³ - 1 benne 30 m ³ - 1 benne 7 m ³ - 1 armoire DEEE de 31 m ³ Déchets dangereux - 1 armoire 31 m ³ DMS - 1 colonne à huile 3 m ³	158 m ³ pour les DND - 8 bennes 15 m ³ - 1 benne 7 m ³ - 1 armoire DEEE de 31 m ³ Déchets dangereux - 1 armoire 31 m ³ DMS - 1 colonne à huile 3 m ³

Déchetteries de Beauvais et d'Auneuil.

- Tonnages de déchets

Déchetteries	Beauvais		Auneuil	
Nature des déchets	Tonnage 2023	Evolution 2023-2022	Tonnages 2023	Evolution 2023-2022
Déchets végétaux	2 947	+ 430	1 726	+ 107
Bois	896	+ 38	147	+ 13
Gravats-Terre	2 357	+ 664	947	+ 230
Ferraille	214	- 6	70	- 8
Déchets non recyclables	5 069	- 128	1 333	- 143
Cartons	294	- 29	60	- 9
DEA	1 722	+ 460	302	- 34
DDS	104	- 11	44	=
DEEE	327	+ 37	89	- 2
Pneus	44	+ 39	17	+ 17
Amiante	47	- 1		
Huile de vidange	17	+ 2	9	=
Huile alimentaire	2	+ 0,1	1	=
Néons	2	+ 0,4	1	=
Batteries	6	+ 0,5	1	- 1,5
Piles	2	=	1	=
Radios	1	- 1	0	0
Réemploi	43	+ 24	7	+ 3
TOTAL	14 094	+ 1 519	4 755	+ 172,50

- Fréquentations des déchetteries

La fréquentation de la déchetterie de Beauvais est passée de 70 508 passages en 2022 à 73 793 en 2023, soit une hausse de près de 4,7 %.

La fréquentation de la déchetterie d'Auneuil a légèrement augmenté de 0,6 % passant de 28 051 passages en 2022 à 28 219 en 2023.

Aspects financiers > postes de dépenses	Beauvais		Auneuil	
	2022	2023	2022	2023
Frais de gardiennage en prestation, gestion, entretien et maintenance des sites, contrôles, travaux	295 551 €	305 149 €	3 182 €	2 077 €

Location des bennes et coût de collecte	149 013 €	196 675 €	30 587 €	34 469 €
Recettes (Bas de quai-D3E-DDS-DEA)	101 934 €	145 957 €	31 047 €	40 794 €
Coût de traitement	974 818 €	985 382 €	298 072 €	300 546 €
TOTAL	1 317 448 €	1 341 349 €	300 974 €	296 298 €
Coût à la tonne	105 €/T	95 €/T	60 €/T	62 €/T
Coût à l'habitant ⁵	12,6 €/hab.	12,9 €/hab.	2,9 €/hab.	2,9 €/hab.

Déchetteries de Bailleul-sur-Thérain, Hermes.

- Fréquentations des déchetteries

La fréquentation de la déchetterie de Bailleul-sur-Thérain a augmenté de 6,70% en 2023. Passant de 17 061 passages en 2023 à 16 006 passages en 2022.

La fréquentation de la déchetterie de Hermes a augmenté de 5,85% en 2023. Passant de 6 610 passages en 2023 à 6 245 passages en 2022.

- Tonnages de déchets

Déchetteries	Bailleul-sur-Thérain		Hermes	
Nature des déchets	Tonnage 2023	Evolution 2023-2022	Tonnages 2023	Evolution 2023-2022
Déchets végétaux	293	- 3	162	+ 4
Bois	79	+ 5	22	- 9
Gravats-Terre	393	- 39	158	- 4
Ferraille	44	+ 2	23	+ 4
Déchets non recyclables	382	- 55	144	- 61
Cartons	33	- 8	19	+ 2
DEA	170	+ 4	77	- 2
DDS	15	- 4	10	+ 10
DEEE	50	+ 2	25	+ 3
Pneus	0	0	0	- 3
Huile de vidange	4	+ 4	1	+ 1
Huile alimentaire	0,5	- 0,5	0,3	- 0,2
Batteries	0,1	- 0,1	0,7	- 0,1
Piles	0,3	=	0,2	=

⁵ Au prorata de la durée d'ouverture

TOTAL	1 463,90	- 92,6	642,20	- 55,30
--------------	-----------------	---------------	---------------	----------------

Aspects financiers > postes de dépenses	Bailleul sur Thérain	
	2023	2022
Frais de gardiennage et de personnel	44 050 €	33 198 €
Location terrain, entretien et signalétique, avenant ouverture	24 289 €	23 574 €
Location des bennes, du local gardien, des locaux DEEE et DDS	9 928 €	16 001 €
Recettes (Bas de quai-D3E-DDS-DEA)	21 499 €	9 881 €
Coût de collecte	106 117 €	68 640 €
Coût de traitement	80 472 €	83 944 €
Total	243 358 €	215 476 €
Coût à la tonne	166,24 €/T	138 €/T
Coût à l'habitant	2,33 €/hab	2 €/hab.

Aspects financiers > postes de dépenses	Hermes	
	2023	2022
Frais de gardiennage et de personnel	27 500 €	27 500 €
Gestion et entretien	0 €	108 €
Location des bennes	0 €	0 €
Recettes (Bas de quai-D3E-DDS-DEA)	12 017 €	6 821 €
Coût de collecte	0 €	0 €
Coût de traitement	38 643 €	43 245 €
Total	54 126 €	77 674 €
Coût à la tonne	84,28 €	116 €/T
Coût à l'habitant	0,52 €/hab	0,74 €/hab.

Déchetterie de Crèvecœur-le-Grand

- Fréquentation de la déchetterie

La fréquentation de la déchetterie de Crèvecœur-le-Grand a augmenté de 2,20% en 2023. Passant de 16 220 passages en 2023 à 15 874 passages en 2022.

La déchetterie de Crèvecœur-le-Grand accueille des usagers des collectivités voisines :

- 9 communes du territoire de la CCOP dans le cadre d'une convention avec le SMDO, pour 2 053 passages en 2023 contre 1 933 passages en 2022, soit une hausse de 6% ;

- 13 communes de la communauté de communes de la Picardie Verte dans le cadre d'une convention avec le SMDO, pour 3 501 passages en 2023 contre 3 332 visites en 2022, soit une hausse de 5%.

- Tonnages de déchets

Au cours de l'année 2021, 1 445 tonnes de déchets ont été collectées sur cette déchetterie.

Ne sont pas comptabilisés :

- les objets détournés vers la recyclerie, dont le poids est estimé à 100 tonnes par an ;
- les gravats et la terre qui sont repris par les agriculteurs locaux 33 estimés à 1 000 tonnes par an.

Déchetterie	Crèvecœur-le-Grand	
Nature des déchets	Tonnage 2023	Evolution 2023-2022
Déchets végétaux	367	+ 56
Bois	90	+ 29
Gravats-Terre	555	+ 179
Ferraille	52	- 1
Métaux non ferreux	0	- 3
Déchets non recyclables	251	+ 52
Cartons	49	- 2
DEA	234	+ 10
DDS	21	- 1
DEEE	85	+ 4
Pneus	7	+ 1
Huile de vidange	6	+2,5
Huile alimentaire	0,9	- 0,2
Néons	0,3	- 0,2
Batteries	0,9	- 2
Piles	0	- 2
TOTAL	1 719,10	+ 322,10

Aspects financiers > postes de dépenses	Déchetterie	
	2023	2022
Frais de gardiennage et de personnel	60 000	60 000 €
Gestion, entretien et maintenance des sites et contenant, contrôles, travaux	5 400	2 070€
Location des bennes	0	0
Recettes (vente de matériaux, REP, accès professionnels...)	31 226 €	24 781 €
Recettes conventions	0	20 800 €
Coût de collecte	0	0 €

Coût de traitement	88 115	70 314 €
Total	122 289 €	128 403 €
Coût à la tonne	71,13 €/hab	110,40 €/hab
Coût à l'habitant	1,17 €/hab	1,23 €/hab.

La déchetterie compte 2 agents à temps plein. La recyclerie emploie 3 agents à temps plein et un agent en contrat aidé à temps partiel (75 %) et un vacataire (25%).

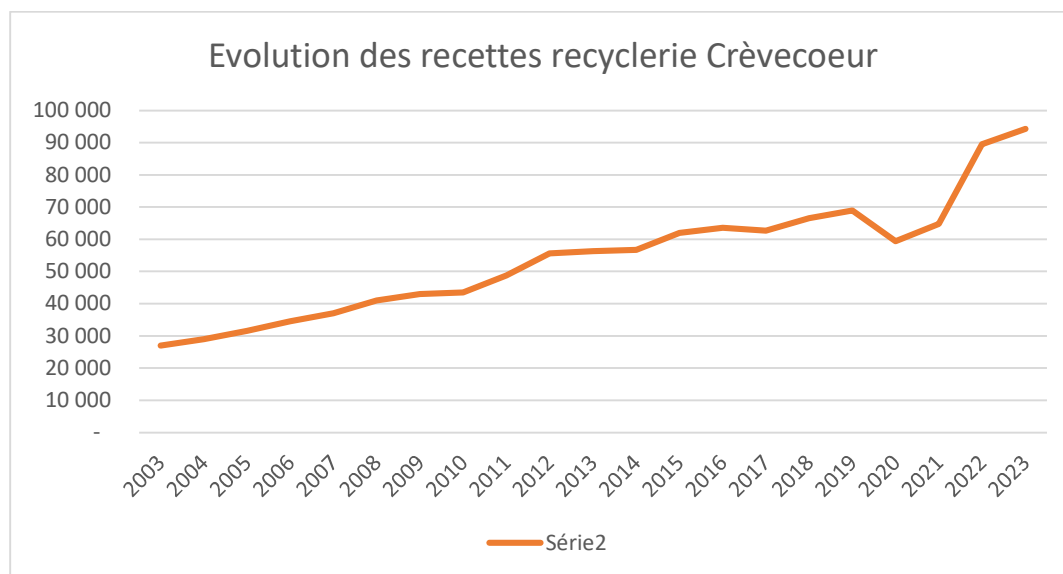
Recyclerie de Crèvecœur-le-Grand

- Les ventes

La recyclerie ouvre ses portes au public un jeudi tous les 15 jours de chaque mois de 9 h à 12 h et de 14 h à 17h. Elle attire en moyenne 200 à 300 clients par vente qui dépensent environ 12 € chacun.

Les recettes de la recyclerie ont augmenté en 2023, passant de 89 500 € en 2022 à 94 345 € en 2023. Soit une augmentation de 4 850 € (+ 5,40%).

La crise économique (inflation), les fréquences d'ouverture, et enfin les différents gisements qualitatifs importés des autres déchèteries, expliquent ce résultat exceptionnel. Par ailleurs, l'engouement de la population pour les objets d'occasion, la parution d'articles sur le site Facebook de la déchèterie de Crèvecœur, ainsi qu'une équipe solide viennent y rajouter les ingrédients nécessaires à cette réussite.



Les déchetteries en chiffres ...

En 2023, un peu plus de **22 674 tonnes** de déchets ont été évacués dans les cinq déchetteries du territoire de la CAB, dont 5 496 tonnes de déchets végétaux et 7 180 tonnes de déchets non recyclables. Cela représente une moyenne de 218 kg de déchets par habitants. Ce ratio est en

dessous de la moyenne du SMDO située à 220 Kg. En ajoutant le tonnage de déchets végétaux collecté en points vert soit 2 488 tonnes, ce ratio atteint près de 241 kg pour l'année 2023.

La fréquentation totale sur les cinq déchetteries ainsi que sur les 9 points verts est de 151 340 visites, soit en moyenne 1,45 visite annuelle des habitants du territoire de l'agglomération.

Les points verts

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a développé une collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire sur 9 plates-formes. Les frais de gardiennage de ces sites sont pris en charge par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, ainsi que les coûts de collecte, d'évacuation et de traitement.

<i>Communes</i>	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Comparaison tonnages 2022 / 2023
Aux-Marais	189	168	201	149	137	152	↗ 15
Troissereux	270	283	245	262	323	500	↗ 177
Milly-sur-Thérain	340	347	311	330	277	269	↘ 8
La Neuville-en-Hez	505	430	400	359	328	389	↗ 61
Verderel-lès-Sauqueuse	274	233	280	260	175	245	↗ 70
Goincourt	213	207	278	196	134	172	↗ 38
Saint-Martin-le-Nœud	287	297	268	279	199	322	↗ 123
Pierrefitte-en-Beauvaisis	254	239	214	256	196	316	↗ 120
120Warluis	92	95	127	106	112	123	↗ 11
TOTAL	2 424	2 299	2 324	2197	1 881	2 488	↗ 607

Aspects financiers > postes de dépenses	2023	2022
Collecte	67 537€	48 462 €
Traitement	51 511 €	33 362 €
Frais de gardiennage	39 650 €	21 091 €
Total	158 698 €	102 915 €
Coût à la tonne	63,78 €/tonne	54,71 €/tonne
Coût à l'habitant	1,52 €/hab.	0,98 €/hab.

Les jardins familiaux

La communauté d'agglomération du Beauvaisis assure également la collecte des déchets végétaux et de déchets non recyclables sur les 12 sections des jardins familiaux situés sur Beauvais.

Les usagers pouvant bénéficier du service sont exclusivement les membres des associations des jardins familiaux pratiquant les activités de jardinage prévues sur les sites conformément aux règlements de collecte de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et des associations de jardins.

TONNAGES	2023		2022	
<i>Nature des déchets</i>	Déchets non recyclables	Déchets végétaux	Déchets non recyclables	Déchets végétaux
Saint-Just-des-Marais	50	66	53	61
Champs Dolent	6	55	3	38
Haut-Pothuis				
Paul Verlaine	0	16	0	10
Sainte Hélène	13	47	14	21
Notre-Dame-du-Thil	12	9	9	9
Voisinlieu	1	23	3	22
Tilloy	0	29	4	30
Briqueterie				
Jeanne Hachette	2	17	2	14
Jean Rostand	1	9	2	7
Saint Quentin	4	18	3	17
TOTAL	89	289	93	229
	378		322	

Tous les sites sont désormais dotés d'une benne de déchets végétaux pour la période d'avril à décembre. On observe une bonne gestion globale de la part des différents référents de sections et une bonne intégration du dispositif de la part des jardiniers (signalétiques, tri...). Pour autant, il faut continuer à encourager la pratique du compostage au sein des sections.

En matière de déchets non recyclables, des efforts restent à fournir. En effet, les sites de traitement de déchets non recyclables (centre de stockage ou centre de valorisation énergétique) exigent que les déchets soient des déchets ultimes, sans objets valorisables ou toxiques. Dans ces conditions, il est préconisé de privilégier l'apport en déchetterie, où un tri des matières valorisables est possible, contrairement à la benne sur site. Ces bennes sont normalement destinées aux nettoyages des cabanes et des terrains, mais peuvent recevoir des apports extérieurs aux jardins.

	2023	2022	Evolution
Coûts location et de collecte	25 435 €	25 160 €	+ 1,1 %
Coûts de traitement	13 878 €	13 732 €	+ 1 %
Total	39 313 €	38 892 €	+1,01 %

Les coûts de gestion des déchets des jardins familiaux sont restés stables.

Synthèse des tonnages 2023

Nature des déchets	Déchets recyclables (valorisation matière) ou réemployables (T/an)	Déchets enfouis ou faisant l'objet d'une valorisation énergétique (T/an)
Ordures ménagères	/	23 899
Emballages, papiers	6 378	/
Verre	2 474	/
Textiles	455	/
Encombrants	497	105
Déchets verts en porte-à-porte	6 453	/
Déchetterie	15 355	7 227
Points verts	2 488	/
Jardins familiaux (Déchets végétaux, déchets non recyclables)	289	89
Espace public (corbeilles de rue, déchets verts, déchets non recyclables)	1 367	1 165
Total	35 756	32 485
	68 241	

52,40 % des déchets ménagers et assimilés ont fait l'objet d'une valorisation matière (Objectif 2025 : 55 % de déchets municipaux réemployés et recyclés).

Près de 68 241 tonnes de déchets ont été collectés en 2023. Le tonnage global de déchets sur l'agglomération est en légère diminution (- 82 tonnes soit 1%) par rapport à 2022 (68 323).

		CAB 2023	CAB 2022	CAB 2021	CAB 2020	CAB 2019	En France (Données 2017)
35,18 %	Des déchets sont collectés en mélange dans la poubelle d'ordures ménagères	231 kg	238 kg	251 kg	248 kg	258 kg	254 kg
23,98 %	Sont collectés triés par les ménages (emballages, papiers, verre, textiles, encombrants, déchets verts en porte-à-porte, sapins)	157 kg	145 kg	164 kg	158 kg	142 kg	109 kg
37,42 %	Sont apportés en déchetterie, points verts ou sur les jardins familiaux	245 Kg	222 kg	260 kg	187 kg	195 kg	162 kg
3,42 %	Sont collectés sur l'espace public (brocantes, manifestations, dépôts sauvages, corbeilles de rue, déchets verts)	24 kg	21 kg	24 kg	26 kg	/	/

Performance des collectes de déchets par habitant, par an et par type de collecte

Les performances de collecte des déchets sont, hormis pour les ordures ménagères, supérieures aux moyennes nationales, en raison d'une collecte de déchets verts importante sur notre territoire en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire.

10 LES INDICATEURS FINANCIER – LES MARCHES

Marchés publics (au 31 décembre 2022)

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.

- Marché de collecte des déchets ménagers résiduels, collectes sélectives et encombrants :

Le marché est divisé en 3 lots :

Lots	Désignation	
Lot n°1	Collectes en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire - des déchets ménagers résiduels ; - des emballages et papier ; - des cartons et films plastiques professionnels ; - des déchets végétaux	SEPUR
Lot n°2	Collecte du verre en point d'apport volontaire.	REMONDIS + MINERIS sous traitant
Lot n°3	Collecte des objets encombrants sur rendez-vous.	SITA

- Marché d'exploitation de déchetteries

Désignation	
Prestations ponctuelles de remplacement du personnel des déchetteries de la CAB	REMONDIS
Mise à disposition de la déchetterie de Bailleul-sur-Thérain	VEOLIA PROPRETE
Conception, réalisation et exploitation d'une déchetterie sur la ville de Beauvais	VEOLIA PROPRETE
Fourniture d'un logiciel de gestion des déchetteries	KERLOG

- Marché de collecte des déchets issus des jardins familiaux.

Désignation	
Prestation de transport et d'évacuation des déchets issus des jardins familiaux	SEPUR

- Marché de fourniture de matériels de collecte

Désignation	
Fourniture de bacs roulants (ordures ménagères, emballages et papiers) et pièces détachées.	SULO
Fourniture de colonnes aériennes pour la collecte des déchets recyclables (verres, emballages et papiers).	UTPM
Fourniture de sacs papiers biodégradables pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte.	TAPIERO
Fourniture de composteurs	QUADRIA

- Marché de prestations de service

Désignation	
Distribution des sacs papiers pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte.	EMMAÜS
Mise en place de bennes à la demande pour des collectes particulières.	REMONDIS / CONSTANT

Le budget 2023

Le fonctionnement

Le service de collecte des déchets est financé par le budget général et par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les principales dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année sont détaillées dans le tableau ci-après.

Poste de dépenses	Coût de collectes (inclus frais de gardiennage, entretien et maintenance et achats et distribution des sacs de déchets végétaux...) € TTC	Coût de Traitement € TTC	Recettes € TTC	Coût total € TTC
TEOM 2023			7 570 799 €	
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers)	4 324 601 € ⁽¹⁾	1 925 166 € ⁽²⁾	0 € ⁽³⁾	6 249 767 €
Verre	134 503 €	/	75 080 €	59 423 €
Encombrants	185 634 €	148 724 €	0 €	334 358 €
Déchets végétaux en porte-à-porte	1 331 863 € ⁽⁴⁾	159 488 ⁽⁵⁾	/	1 491 351€
Déchetteries et Pts verts	880 740 € ⁽⁶⁾	1 543 669 € ⁽⁷⁾	339 484 €	2 084 925 €
Autres (Jardins familiaux, manifestations, aires d'accueil des gens du voyage, services techniques)	34 748 €	113 493 €	/	148 241 €
TOTAL 2023	6 892 089€	3 890 540 €	7 985 363 €	10 368 065 €

- ⁽¹⁾ Collecte OMR/ TRI 4 311 833 € - Nettoyage PAV 2 002 € - Maintenance PAV enterrés 2 869 € - Permanences EMMAÛS dotations sacs jaunes et sacs végétaux 7 897 € ;
- ⁽²⁾ Traitement OMR/ TRI 1 135 872 € - Contribution forfaitaire SMDO 789 294 € ;
- ⁽³⁾ Soutien CITEO 0 € ; Soutien CITEO « communication » 0 € ; Vente matière « TRI » 0 € ;
- ⁽⁴⁾ Collecte Déchets végétaux 925 210 € - Achat de sacs 368 424 € - Distribution sacs EMMAÛS 38 229 € ;
- ⁽⁵⁾ Contribution forfaitaire SMDO 159 488 €
- ⁽⁶⁾ Beauvais 493 832 € - Auneuil 36 546 € - Bailleul 150 167 € - Hermes 27 608 € Crèvecœur 65 400 € - Pts verts 107 187 € ;
- ⁽⁷⁾ Beauvais 985 382 € - Auneuil 300 546 € - Bailleul 81 472 € - Hermes 36 643 € - Crèvecœur 88 115 € - Pts verts 51 511 € ;

L'investissement

Les principales dépenses d'investissement pour l'année 2023 sont les suivantes :

- 233 611 euros de frais d'achat de conteneurs destinés à la collecte des déchets recyclables ;
- 17 851 euros pour les travaux d'amélioration sur les déchetteries et points verts.

Le coût d'élimination des déchets ménagers

Poste de dépenses	Montant des dépenses de fonctionnement € TTC/an	Dépenses en € TTC/hab.
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers)	6 249 767 €	60,02 €
Verre	59 423 €	0,57 €
Encombrants	334 358 €	3,21 €
Déchets végétaux en porte-à-porte	1 491 351€	14,32 €
Déchetteries, recyclerie et points verts	2 084 925 €	20,02 €
Autres (Jardins familiaux, manifestations, aires d'accueil des gens du voyage, services techniques)	148 241 €	1,42 €
TOTAL 2023	10 368 065 €	99,58 €

11 LES PROJETS POUR 2024

11.1 Optimisation de la gestion des déchèteries

L'actualité dans le monde du traitement des déchets est riche. L'année 2024 va être une année de mise en place de nombreuses REP (Responsabilité élargie du producteur) avec la création d'éco-organismes. Ces nouvelles filières sont à intégrer dans les déchèteries actuelles.

La CA du Beauvaisis souhaite mettre en place ces nouveaux éco-organismes pour avoir une réduction des coûts de traitement et également participer au recyclage de la matière.

Cette opportunité est cependant un casse-tête pour l'exploitation. Il est nécessaire de faire de la place pour pouvoir créer des nouveaux exutoires au sein de nos déchèteries.

Il est également nécessaire de prévoir des formations dédiées aux agents de déchèteries afin qu'ils se familiarisent avec ces nouveaux gestes de tri et réalisent l'accompagnement des usages qui s'imposent.

Enfin, dans un but de performance, une attention particulière va être apportée sur la matière qui est actuellement envoyée comme tout-venant et traitée en enfouissement. Un suivi particulier va être réalisé pour réduire les tonnes de ce gisement aux bénéfices d'une filière tels que les gravats inertes.

11.2 Etude sur la redevance spéciale

Le service Gestion des Déchets a pour compétence la collecte des déchets domestiques et assimilés domestiques.

Pour définition : Un assimilé domestique est un producteur de déchets dont la nature du déchet et la quantité produite correspondent à la production d'une habitation.

Le service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Cette taxe est prélevée sur les impôts fonciers, calculée sur la valeur locative de l'habitation. (TEOM = Moitié de la valeur cadastrale X par le taux fixé par l'EPCI (pour rappel le taux actuel est 6,51%))

Force est de constater qu'il existe sur notre territoire des assimilés domestiques tels que les bâtiments de la Région, du Département et d'État qui ne sont pas assujettis aux impôts fonciers. Ils ne paient pas de TEOM.

Le service gestion des déchets ménagers réalise cependant le service.

Cette étude composée d'un diagnostic et de propositions d'actions, va être réalisée afin de permettre au service, de cibler ses actions dans un but de performance technico-économique.

12 Glossaire des termes et abréviations

B

Biodéchets : déchets biodégradables de jardin ou de parc, déchets alimentaires issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail.

D

Déchets inertes : déchets ne subissant aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine. (Source : Directive 1999/31/CE du conseil du 26 avril 199 – JOCE du 16 juillet 1999)

DAE - Déchet d'Activités Economiques. Un DAE est un déchet produit par un acteur autre qu'un ménage, il peut s'agir d'entreprises, de commerces, d'artisans, d'administrations, d'établissements scolaires ou hospitaliers, etc. Il peut être non dangereux (papiers, bois, métaux, etc.), dangereux (DEEE, accumulateurs, solvants, etc.) ou inerte (béton, briques, gravats, etc.). Dès lors qu'un DAE est collecté en mélange avec les déchets des ménages, par le service public d'élimination des déchets (SPGD), il devient un déchet "assimilé" à ceux des ménages et est intégré aux flux de déchets ménagers et assimilés (DMA).

DDS - Déchets Diffus Spécifiques ménagers. Ce sont des déchets communément présents chez les particuliers, issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. La limitation de leur impact sur l'environnement et

la santé humaine nécessite un traitement spécifique. Ils doivent donc être collectés séparément des ordures ménagères.

DEA - Déchets d'Eléments d'Ameublement. Ce sont les déchets de type mobilier. Tous les types de meubles sont concernés : de la maison au jardin ; du matelas au transat.

DEEE - Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques : ils incluent tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (télévision, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits « gris » (bureautique, informatique).

DND – Déchets Non Dangereux

DMA - Déchets Ménagers et Assimilés : déchets ménagers et autres déchets assimilés, au sens des articles L. 541-14 du code de l'environnement, s'opposent aux déchets industriels en ce sens qu'ils peuvent être, eu égard à leurs caractéristiques, collectés et traités sans sujétions techniques particulières propres aux déchets industriels spéciaux, par les collectivités locales ou leurs groupements (Code général des collectivités territoriales, Articles L. 2224-13, L. 2224-14 et L. 2224-15).

DMS – Déchets Ménagers Spéciaux

DU - Déchet Ultime : déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment.

E

Élimination (Directive cadre déchets) : toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence

secondaire la récupération de substances ou d'énergie. L'annexe I énumère une liste non exhaustive d'opérations d'élimination.

O

OM - Ordures ménagères.

P

Prévention : la prévention est la réduction de la quantité et de la nocivité pour l'environnement des matières et des substances utilisées dans les produits et les déchets qui en résultent, aux stades du procédé de production, de la commercialisation, de la distribution, de l'utilisation et de l'élimination, notamment par la mise au point de produits et de techniques non polluants. (Source : ADEME/ directive 94/62 relative aux emballages et aux déchets d'emballage).

R

Réemploi (Directive cadre déchets) : toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Recyclage (Directive cadre déchets) : toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible ou pour des opérations de remblayage.

T

Traitement (Directive cadre déchets) : toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination.

V

Valorisation (Directive cadre déchets) : toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en remplacement d'autres matières qui auraient été utilisées à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, dans l'usine ou dans l'ensemble de l'économie. L'annexe II énumère une liste non exhaustive d'opérations de valorisation.